



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 28 NOVEMBRE 2022

Le 28 novembre 2022 à 18h00, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement, en formation de pré-conseil qui a porté sur le point suivant :

- question de Mme Esther HENWOOD relative à l'aménagement de la rue Chaptal.

Puis, à 18h30, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement, pour la séance du Conseil du 9^e arrondissement, sur convocation adressée le 22 novembre 2022, conformément aux dispositions :

- de la 2^e partie du Code général des collectivités territoriales, livre V, titre 1^{er}, chapitres I et II ;
- des textes subséquents ;
- du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121 et suivants.

Le caractère public de la séance a été assuré par l'accueil possible du public dans la salle et la diffusion des débats sur le compte Facebook de la Mairie du 9^e arrondissement.

Publication de cette convocation comportant l'ordre du jour a été effectuée à la porte de la mairie et dont procès-verbal de l'affichage a été établi.

Étaient présents : Mme Delphine BÜRKLI, M. Sébastien DULERMO, Mme Adeline GUILLEMAIN, M. Jean-Pierre PLAGNARD, Mme Virginie MERGOIL, M. Jean-Baptiste GARDES, M. Alexis GOVCIYAN, M. Nicolas COUR, Mme Lorraine GAY, Mme Camille VIZIOZ-BRAMI, Mme Frédérique DUTREUIL et M. Pierre MAURIN.

Étaient excusés : Mme Maud LELIÈVRE (pouvoir donné à Mme Delphine BÜRKLI) et M. Arnaud NGATCHA (pouvoir donné à Mme Camille VIZIOZ-BRAMI).

Est arrivé en cours de séance : M. Alexis GOVCIYAN (arrivée à 19h04).

Est partie en cours de séance : Mme Lorraine GAY (départ à 20h15 et pouvoir donné à M. Jean-Pierre PLAGNARD).

Les conseillers d'arrondissement présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 14, il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1. 09.2022.137 Désignation d'un secrétaire de séance.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

2. 09.2022.138 Recours à la procédure d'urgence pour l'adoption d'un ordre du jour complémentaire.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

3. 09.2022.139 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2022.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

4. Informations relatives à l'arrondissement par Mme la Maire du 9^e arrondissement. Rapport mensuel sur la sécurité et la propreté.

5. 2022.DAC.53 Avenants à conventions d'équipement avec 4 structures de spectacle vivant (9^e, 11^e, 14^e, 15^e), dont la convention avec l'association Les Indépendances pour la Halle Jourdain du site Cromot du Bourg.

M. Nicolas Cour rapporteur.

6. 2022.DASCO.117 CDE (9^e) - Subvention 2023 (2 733 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2022-2024.

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

7. 2022.DASCO.134 Signature d'un protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Paris et la SAS 59-61 rue La Fayette et versement d'une indemnité de 300 000 euros à la Ville.

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

8. 2022.DASCO.137 Collèges publics en cité scolaire - Subventions d'équilibre (91 206 euros) au titre des services de restauration pour 2023.

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

9. 2022.DASCO.73 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (508 160 euros) et subventions travaux (76 074 euros).

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

10. 2022.DJS.128 Convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances.

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

11. 2022.DJS.30 Subventions (112 000 euros) et signature d'une convention pluriannuelle d'objectif avec l'O.M.S. 9 et d'avenants avec 12 O.M.S.

Mme Adeline Guillemain rapporteure.

12. 2022.DSOL.110 Conventions avec 9 associations autorisées pour la gestion d'actions de prévention spécialisée à Paris pour la période 2023-2026.

Mme Adeline Guillemain rapporteure.

13. 2022.SG.86 Avenant n° 3 à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'État et aux modalités de participation financière de la Ville dans le cadre du Plan de vidéo protection de Paris (PVPP).

Mme Adeline Guillemain rapporteure.

14. 2022.DLH.392 Location de l'immeuble 43 rue Catherine de La Rochefoucauld (9^e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

15. 2022.DAE.243 Subvention (10 600 euros) à l'association pour la défense des intérêts des commerçants et artisans des grands boulevards pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (Paris Centre, 9^e).

M. Jean-Baptiste Gardes rapporteur.

16. 2022.DAE.268 Subvention (4 000 euros) à l'association des commerçants de la rue Vignon pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (8^e/9^e).

M. Jean-Baptiste Gardes rapporteur.

17. 2022.DAE.273 Subvention (3 900 euros) à l'association des commerçants, artisans, prestataires de services et professionnels libéraux des rues Caumartin et annexes pour les illuminations de fin d'année 2022 (9^e).

M. Jean-Baptiste Gardes rapporteur.

18. 2022.DAE.274 Subvention (3 500 euros) à l'association des commerçants de l'avenue Trudaine et des rues adjacentes pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (9^e).

M. Jean-Baptiste Gardes rapporteur.

19. 2022.DAE.275 Subvention (1 000 euros) à l'association des commerçants de la nouvelle rue Cadet pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (9^e).

M. Jean-Baptiste Gardes rapporteur.

20. 2022.DAE.276 Subvention (6 700 euros) à l'association des commerçants rue des Martyrs pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (9^e).

M. Jean-Baptiste Gardes rapporteur.

21. 2022.DPE.45 Subventions (93 000 euros) et conventions avec trois associations œuvrant pour la prévention des déchets et la sensibilisation des Parisiens.

M. Jean-Baptiste Gardes rapporteur.

22. 2022.DVD.142 Stationnement de surface (bois, autocars et professionnels) : modalités diverses.

M. Jean-Baptiste Gardes rapporteur.

23. 09.2022.159 Choix de la gestion par délégation de service public pour les centres Paris Anim' Jacques Bravo, Paul Valeyre et son annexe La Fayette.

Mme Adeline Guillemain rapporteure.

24. 2022.DILT.8 Concession de service cabines photographiques, autorisation de signature.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

25. 2022.DGGP.14 Signature de deux conventions de financement au titre du Plan Vélo Métropolitain avec la Métropole du Grand Paris (rue de Vaugirard - 15^e, 1 299 563 euros / Grands Boulevards - Paris Centre - Paris 9^e - Paris 10^e, 261 250 euros).

M. Jean-Baptiste Gardes rapporteur.

QUESTION ORALE

26. Q.09.2022.162 Question orale déposée par Mme Frédérique Dutreuil, pour les écologistes, relative à la sobriété numérique dans le 9^e arrondissement.

VŒUX

27. V.09.2022.163 Vœu au Conseil d'arrondissement du 9^e présenté par Frédérique Dutreuil pour les écologistes, relatif aux multiples risques engendrés par les technologies du numérique.

28. V.09.2022.164 Vœu déposé par le groupe PARIS EN COMMUN relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à *La Fronde*.

29. V.09.2022.165 Vœu à la Maire de Paris déposé par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, relatif à la mise en place d'une consultation dans tous les arrondissements sur les rythmes scolaires.

30. V.09.2022.166 Vœu présenté par Delphine Bürkli, Alexis Govciyan et l'exécutif du 9^e arrondissement relatif à l'apposition d'une plaque en mémoire à Charles-Edouard Lévy sur la façade du 11 square Moncey, Paris 9^e.

Mme la Maire ouvre la séance par le pré-conseil qui permet à des habitants de s'adresser directement au Conseil. Aucun quorum n'est requis au cours de cette séance de pré-conseil et il n'est procédé à aucun vote. Les débats figurent au procès-verbal de la séance, comme le reste du Conseil, afin de permettre la bonne information de tous. Il est prévu une seule question à l'ordre du jour de ce pré-conseil.

Cette question est posée par Mme Esther HENWOOD. Elle est relative à l'aménagement de la rue Chaptal. M. Sébastien DULERMO y répondra.

Mme Esther HENWOOD précise au préalable qu'elle habite le 9^e arrondissement depuis une vingtaine d'années dans la rue Chaptal, l'une des rues les plus élégantes et les plus poétiques du 9^e. Or, il y a environ 6 mois, un changement radical a eu lieu concernant l'ambiance de cette rue, au moment où elle est devenue piétonnière. Comme il y a deux écoles dans cette rue, énormément d'enfants, à l'heure de la sortie de classe, se mettent à jouer au football et à utiliser des skateboards, des bicyclettes, des trottinettes, les petites filles jouent à la poupée, etc. Cela devient un cauchemar total et absolu. Les garçons jouent au football au centre de la rue et pas seulement sur les trottoirs. Ils utilisent la rue comme un terrain de jeu, avec plusieurs équipes, en hurlant. Cela devient un cauchemar, aussi bien sur le plan du bruit que sur le plan de l'esthétique, dans une rue qui était extrêmement poétique, et que désormais Mme HENWOOD ne peut plus supporter. Journaliste, elle avait installé son bureau du côté de la rue. Elle a été obligée de le déplacer au fond de l'appartement parce qu'elle ne peut plus ouvrir les fenêtres. Cela devient extraordinairement désagréable. En effet, quand elle ouvre les portes de l'immeuble pour sortir, elle tombe systématiquement sur des ballons que les enfants envoient sur les portes. Ils ne s'excusent pas alors que les parents sont là au moment de la sortie de classe.

La Mairie avait installé des grands bacs près de l'école maternelle. Toutes les plantes plantées dans ces bacs ont été littéralement fusillées par les enfants qui utilisent ces espaces pour mettre leurs vêtements, pour mettre leurs ballons, pour mettre leurs chaussures. Pendant tous les jours de la semaine, les enfants jouent de 16h30 jusqu'à 19h, 20h en été.

En plus des ballons de foot se pose le problème des chiens. Auparavant, les gens qui promenaient leur chien dans cette rue étaient extrêmement bien éduqués. Désormais, les chiens urinent absolument partout et aboient incessamment.

Mme HENWOOD évoque la rue de la Bienfaisance où se situe également une école et où les espaces où se garaient les voitures ont été transformés en aires végétalisées.

Mme la Maire explique que tel est son objectif. Elle invite Mme HENWOOD à se rendre rue des Martyrs, rue Manuel, rue du Delta, rue de Bruxelles, où ces aménagements ont été commencés en 2014. En effet, la rue Chaptal est une rue magnifique dont le patrimoine doit être protégé. L'intention de Mme la Maire est de la rendre toujours plus belle. C'était un engagement de campagne. Les travaux n'ont pas été effectués aussi vite qu'elle l'aurait voulu en raison du Covid puis de la crise.

Elle entend les arguments de Mme HENWOOD, mais précise que la situation est de nature à s'améliorer par ces aménagements et également par le fait que chacun doit faire société et pouvoir vivre ensemble.

Mme la Maire donne la parole à M. DULERMO pour qu'il apporte une réponse.

M. Sébastien DULERMO confirme qu'il est prévu de végétaliser cette rue, comme cela a déjà été fait sur un certain nombre de rues du 9^e arrondissement lors de la précédente mandature et en début de l'actuelle mandature. La fermeture et la piétonnisation ont été la première étape. Les études sont en cours pour la seconde étape, la végétalisation. On ne sait pas encore de quel côté elle sera végétalisée, des deux côtés, en quinconce ou seulement d'un côté. Les différents scénarios possibles sont étudiés en fonction de la présence des réseaux en sous-sol et de la possibilité de planter des arbres sur cette rue. La réponse est positive sur un côté de la rue mais pas sur l'autre. Il espère que les travaux se déroulent dès l'année prochaine. Ils devraient commencer au deuxième semestre 2023.

Mme la Maire ajoute que le budget est sanctuarisé, c'est un gros budget. Chacun doit trouver sa place dans cette rue pour qu'elle reste toujours aussi agréable, toujours aussi belle et que l'ensemble des générations puissent y vivre en toute sérénité et en harmonie.

M. Sébastien DULERMO explique que les travaux ont pris un peu de retard parce que d'autres travaux auront lieu dans la cour de l'école Chaptal à l'été 2023. Les enfants sont absents à cette période, c'est pourquoi les travaux seront faits à cette époque. Pour la coordination des chantiers, seront d'abord effectués les travaux de l'école Chaptal puis seront entamés les travaux de la rue Chaptal.

Mme Frédérique DUTREUIL informe que beaucoup d'habitants qui occupent cette rue sont extrêmement satisfaits de sa fermeture, du fait qu'il n'y ait plus de voitures et moins de pollution. En effet, ces rues aux écoles ont aussi vocation à permettre aux habitants de bénéficier d'un espace supplémentaire. On sait que le 9^e est très minéral. C'est l'un des arrondissements où il y a le moins d'espaces végétalisés et de lieux pour les enfants.

C'est un plaisir de voir les enfants s'emparer de ces espaces. Cependant, un certain civisme est indispensable. La liberté des uns commence là où celle des autres s'arrête. Il en est de la responsabilité des propriétaires d'animaux de veiller à ce que cela se fasse proprement, et de la responsabilité des parents de dire à leurs enfants de ne pas jouer au ballon sur les portes cochères. La responsabilité est partagée. Mme DUTREUIL espère qu'avec les projets de végétalisation, Mme HENWOOD ne sera plus embêtée et pourra réinstaller son bureau côté rue.

Mme la Maire ajoute que chacun doit apprendre à vivre ensemble, la situation décrite par Mme HENWOOD est bien inconfortable. Si chacun vivait en bonne intelligence, cela ne se passerait pas de cette façon. Les aménagements vont aider. La Mairie travaillera avec les deux écoles, avec les fédérations de parents d'élèves de ces deux écoles, pour rappeler quelques règles de savoir-vivre, une charte de bonne conduite, pour que cette situation ne se reproduise plus. Mme la Maire a hâte de voir cette rue, déjà très belle, dont le bâti est exceptionnel, être encore plus belle grâce à ces aménagements de voirie.

La séance est suspendue.

DÉLIBÉRATION 09.2022.137 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.
Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL est désignée à l'unanimité comme secrétaire de la séance du conseil d'arrondissement du 28 novembre 2022.

DÉLIBÉRATION 09.2022.138 - RECOURS À LA PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'ADOPTION D'UN ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE.
Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

En vertu de l'article 6 du règlement intérieur mais surtout compte tenu de l'importance du sujet, Mme la Maire a souhaité que le Conseil puisse délibérer sur deux projets adressés par le service du secrétariat général du Conseil de Paris et parvenus hors délai, dans le cadre d'une procédure d'urgence et d'un ordre du jour complémentaire qui a été adressé mercredi et non pas mardi soir, comme elle l'aurait souhaité. Elle ne revient pas sur l'article 6. Malheureusement, ce n'est pas la première fois qu'elle en appelle à l'article 6 et elle le déplore parce que cela dégrade réellement les conditions de travail et que cela témoigne d'un certain mépris pour les conseils d'arrondissement. Plusieurs délibérations ont été adressées hors délai par le service du Conseil de Paris pour examen, mais pour ne pas repousser l'examen de ces projets à 2023, Mme la Maire a décidé de les inscrire dans le cadre d'un ordre du jour. Elle remercie les membres du Conseil d'accepter de les étudier ce soir.

Cela concerne plusieurs délibérations : la DASCO.73 et la DJS.128 qui seront rapportées par M. Sébastien DULERMO, la DSOL.110 et la SG.86 qui seront rapportées par Mme Adeline GUILLEMAIN, et la DDGP.14 rapportée par M. Jean-Baptiste GARDES.

Mme la Maire espère qu'en 2023, les ordres du jour seront calés dès le mardi soir précédant le conseil d'arrondissement du lundi.

Le Conseil du 9^e arrondissement approuve à l'unanimité le recours à la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurant sur l'ordre du jour complémentaire.

DÉLIBÉRATION 09.2022.139 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 7 NOVEMBRE 2022.
Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire informe que les modifications de Mme DUTREUIL ont bien été intégrées.

Elle rappelle avoir indiqué, lors du précédent Conseil, qu'elle reviendrait ce soir sur deux points :

- Les arbitrages de la Mairie de Paris sur ses demandes d'investissement au titre des IL 2023. Une réunion a eu lieu le 10 novembre dernier, mais les arbitrages n'ont toujours pas été rendus. La discussion est donc toujours en cours. Mme la Maire remercie le directeur général des services et la directrice du cabinet, en première ligne pour obtenir des arbitrages favorables ;

- Une question de Mme DUTREUIL concernant la restructuration de la crèche Drouot : le réemploi de certains matériaux, le bilan carbone de cette restructuration. Une réunion a eu lieu sur ce projet le 15 novembre avec l'entreprise désignée. Elle a indiqué qu'elle ferait plusieurs visites d'ici la fin de l'année pour lister tout ce qui doit être réemployé. Mme la Maire a rencontré des gens pleins de bonne volonté, dans une logique de faire des travaux vertueux et de réemployer le plus de choses possibles dans cette crèche. Elle a donc bon espoir que la restructuration soit exemplaire.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT PAR MME LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT. RAPPORT MENSUEL SUR LA SECURITE ET LA PROPRETE.

Mme la Maire donne la parole à Mme GUILLEMAIN pour faire un point sur la sécurité publique.

RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

Mme Adeline GUILLEMAIN débute ce point par une bonne nouvelle. Après plus d'un an de réunions publiques avec les habitants, d'interventions auprès de la préfecture de Police et d'échanges avec les forces de l'ordre, l'action de la Mairie du 9^e visant à lutter contre les nuisances générées par l'activité de l'hôtel-club Soho House a enfin commencé à porter ses fruits. En effet, le 17 novembre dernier, Mme la Maire a reçu un courrier du préfet de Police de Paris l'informant qu'un arrêté de suspension d'activité musicale venait d'être décidé à l'encontre de cet établissement. Cette sanction est opposable jusqu'à la régularisation de la situation. Mme GUILLEMAIN exprime sa satisfaction quant à cette décision qui fait suite aux différentes alertes lancées par la Mairie du 9^e arrondissement et aux nombreux signalements des riverains de la rue La Bruyère. Dès qu'elle a appris cette importante annonce, elle en a immédiatement informé les habitants qui avaient saisi la Mairie au cours des derniers mois. Cet arrêté de suspension est un premier pas afin de faire respecter la tranquillité des habitants du 9^e arrondissement. Elle restera vigilante sur ce dossier dans les prochains mois car l'hôtel Soho House continue de créer de nombreux troubles et sa direction ne semble pas toujours prendre la mesure des nuisances occasionnées par ses clients.

Autre sujet qu'elle souhaitait aborder ce soir : les terrasses estivales. Lundi 10 novembre dernier, elle a tenu avec Mme la Maire et M. Jean-Baptiste GARDES une réunion à la Mairie du 9^e avec des représentants du commissariat central, de la police municipale, de la Direction de l'urbanisme, et des services de la voirie, pour dresser un premier bilan de la saison 2022 des terrasses estivales et anticiper dès maintenant la prochaine qui débutera le 1^{er} avril 2023. À l'issue de ce temps d'échange a été prise la décision de renouveler les règles mises en œuvre l'an dernier, notamment en ce qui concerne l'adoption de chartes locales, et d'envoyer à la Direction de l'urbanisme une liste d'établissements pour lesquels, au regard des nuisances qu'ils ont fait subir à leur voisinage ces derniers mois, la Mairie souhaitait adresser une mise en garde ou une suspension d'autorisation de terrasse pour l'année prochaine.

Cette liste sera consolidée dans les semaines qui viennent en se basant sur les doléances des riverains et les PV dressés par la division de la police municipale. Au cours de cette réunion a également été actée la mise en place prochaine de chartes esthétiques afin d'uniformiser l'aspect visuel des terrasses dans certaines rues du 9^e arrondissement.

Mme la Maire ajoute qu'elle a proposé à la Direction de l'urbanisme une évolution de la charte locale. Plusieurs chartes locales ont été mises en place dans l'arrondissement pour limiter les élargissements de terrasses. La nouveauté qu'elle propose est l'insertion paysagère d'une charte esthétique. En effet, dans certaines rues, ces terrasses n'embellissent pas le cadre de vie. Plusieurs chartes seront donc édictées pour améliorer ces terrasses dans certains quartiers du 9^e.

Mme Adeline GUILLEMAIN informe avoir reçu des plaintes d'habitants concernant la discothèque La Mano, située 10 rue Papillon. À la suite de ces échanges, Mme la Maire a saisi le préfet de Police pour lui demander d'accorder une attention particulière à cette boîte de nuit et diligenter un contrôle du respect des différentes réglementations et normes en vigueur. Il y a quelques jours, M. Laurent NUNEZ a indiqué que cet établissement avait fait l'objet d'un contrôle de la part d'un inspecteur de sécurité sanitaire. Un courrier de mise en demeure de régulariser la situation et de mettre en œuvre toutes les mesures pour faire cesser les nuisances a été adressé à l'exploitant. Mme GUILLEMAIN espère des effets assez rapides. Cet établissement a par ailleurs fait l'objet d'un contrôle et il apparaît qu'il est désormais conforme à la réglementation en matière de son et de musique amplifiée. Mme GUILLEMAIN exprime sa satisfaction de ces interventions auprès du préfet de Police pour mettre aux normes cet établissement.

Enfin, mercredi 23 novembre, Mme la Maire a rencontré la procureure de Paris dans le cadre d'une réunion à l'Hôtel de Ville avec la Maire de Paris et différents maires d'arrondissement. Cette réunion a permis d'échanger sur la lutte contre le crack. Pour rappel, depuis le démantèlement en octobre du square Forceval sur la place Auguste Baron dans le 19^e arrondissement, les consommateurs de crack se sont dispersés dans tout Paris. Dans le 9^e arrondissement, on en retrouve notamment au niveau des stations de métro Bonne Nouvelle, Richelieu Drouot et Grands Boulevards. Le 28 octobre dernier, Mme la Maire a rencontré M. Didier ROBIDOUX, le directeur de la sûreté du groupe RATP, qui a déployé dans ces trois stations des agents de sûreté ainsi que des agents de surveillance privée afin d'évincer les consommateurs. Dans ce même temps, le commissariat central du 9^e et les agents de police de la brigade des réseaux ferrés effectuent également des contrôles et des passages réguliers. Pour lutter efficacement contre le fléau du crack qui représente un esclavage des temps modernes, il est indispensable de développer un accompagnement médico-social des consommateurs, et de renforcer les peines d'injonction thérapeutique et les interdictions de paraître. La lutte contre le crack doit aussi et avant tout passer par la lutte contre le trafic, en démantelant les réseaux et en s'en prenant aux complices qui louent des appartements qui servent de cuisines, et en étant plus efficace dans le contrôle des ports où la cocaïne, qui sert à la fabrication de crack, entre aujourd'hui massivement.

Mme GUILLEMAIN espère que l'ensemble des actions mises en place par la Préfecture et le parquet de Paris permettront de trouver une issue à ce phénomène particulièrement inquiétant à Paris en ce moment.

Mme la Maire donne la parole à M. Jean-Baptiste GARDES pour le rapport sur l'espace public.

RAPPORT SUR L'ESPACE PUBLIC

M. Jean-Baptiste GARDES fait un point sur la collecte des ordures rue La Fayette où la piste cyclable a enfin été aménagée, ce qui améliore la situation. Il reste à enlever des barrières qui sont abandonnées sur l'espace public, et surtout il a été relevé par les services de la propreté une mise en danger de leurs agents sur la collecte, puisque la piste cyclable est énormément utilisée, notamment pour aller au travail, c'est-à-dire sur le créneau horaire 8h-10h, ce qui met en danger, sur la portion de rue située entre la rue de la Chaussée d'Antin et la rue de Châteaudun, à la fois les agents mais aussi les usagers de la piste cyclable, puisque les rippeurs sont obligés de traverser la piste cyclable pour aller chercher les bennes et les ramener sur la voie. La Mairie a donc demandé qu'à partir du 1^{er} janvier (délai le plus court que la DPE pouvait fournir), la collecte sur ce tronçon soit décalée à partir de 6h du matin, ce qui est déjà le cas sur le reste de la rue La Fayette et ce qui permettra que les agents fassent leur collecte en toute sécurité et ne mettent pas en danger les vélos qui arrivent un peu plus tard dans la matinée.

M. GARDES fait ensuite un point sur l'enveloppe souple mise en place cette année et qui a permis de construire un plan dont il avait détaillé les actions en début d'année lors des différents conseils d'arrondissements : le renforcement de la propreté autour des squares, le renforcement de la propreté le dimanche, une deuxième opération « personnes à la rue » hebdomadaire, les fameuses Grandes Lessives, et d'autres actions comme le nettoyage des poubelles Bigbelly dans le quartier Chaussée d'Antin. Cette enveloppe souple doit donc être reconduite l'an prochain afin de continuer ces actions pour lesquelles la Mairie a bien travaillé avec ses interlocuteurs territoriaux sur le 9^e. Cependant, M. GARDES n'a toujours pas reçu d'éléments de la part de Mme Colombe BROSSEL malgré les relances du cabinet. La DPE et les interlocuteurs de la Mairie n'ont pas plus d'informations. Ils ont, à l'instar de la Mairie, demandé à ce qu'elle soit à minima maintenue, puisque la Mairie souhaite mettre en œuvre d'autres actions suite au succès des actions de cette année. Or, il n'y a pas de certitude à ce stade. M. GARDES exprime une petite inquiétude budgétaire. Il serait regrettable qu'à cause d'autres problèmes budgétaires, que tout le monde connaît autour de cette table et qui font la une de l'actualité, la Mairie de Paris soit obligée de gratter sur cette enveloppe souple qui se traduit par des actions très concrètes et visibles par les habitants au profit de la propreté qui est une de leurs priorités exprimées au quotidien.

Les opérations Grandes Lessives montées avec cette enveloppe souple et avec l'aide de prestataires privés se sont poursuivies dans les quartiers Chaptal et Blanche. Suite à une marche exploratoire qui a eu lieu entre les services et la Mairie du 9^e le 13 octobre sur le boulevard Marguerite de Rochechouart, une action coordonnée avec le 18^e aura lieu jeudi 1^{er} décembre sur cet axe majeur qui fait l'objet de nombreuses souillures dues à une fréquentation notamment nocturne.

Ce sera suivi par une Grande Lessive qui sera réalisée le 10 janvier pour avoir une situation un peu plus nette sur le boulevard, pouvoir ensuite faire des signalements, et toujours continuer à se coordonner avec le 18^e.

Enfin, un dernier point. Il a été signalé par de nombreux riverains une recrudescence des rats place Adolphe Max. Une marche exploratoire et une réunion ont eu lieu sur place avec les services le 24 novembre à 11h, et la DFAS, le service idoine de la Mairie de Paris, devrait intervenir à partir du 1^{er} décembre pour traiter ce problème. Cela a été fait relativement rapidement. Néanmoins la Mairie du 9^e sera vigilante sur les suites et l'efficacité de cette intervention. En effet, le problème des rats est un problème plus global. Il y a une recrudescence sur la place Adolphe Max, et un simple traitement par la DFAS de la Mairie de Paris ne suffit pas à régler le problème. La Mairie du 9^e continue donc à travailler sur ce point avec ses interlocuteurs de la DPE.

Mme la Maire ajoute que la situation des squares de la Trinité et de Montholon est également prise en compte. Le phénomène est contenu actuellement car ce n'est pas la période de reproduction.

Pour terminer ce point d'information, quelques dates sont à retenir. Le 5 décembre à midi, aura lieu la cérémonie commémorative en hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie, les combats du Maroc et de la Tunisie. Ce sera devant le monument aux morts avec les anciens combattants de l'UNC et de la FNACAO. Mme la Maire invite les élus à la rejoindre. Le 5 décembre également débutera à la Mairie la collecte des Restos Bébés du Cœur. Le 7 décembre aura lieu une conférence pour les familles du 9^e sur le harcèlement scolaire avec l'association « Marion la main tendue ». L'équipe municipale a fait du harcèlement scolaire une grande cause de ce mandat. Cette association organise très régulièrement des manifestations de sensibilisation pour les jeunes des écoles, les collégiens, les lycéens, les parents et la communauté éducative. La fête de quartier de Blanche-Trinité aura lieu le 10 décembre de 15h à 17h. Et la fête de quartier Anvers-Montholon aura lieu le mercredi 14 décembre de 16h30 à 18h, en présence du Père Noël.

Mme la Maire annonce en préambule avoir reçu la procuration de Mme Maud LELIÈVRE, malheureusement souffrante. Par ailleurs, Mme VIZIOZ-BRAMI a reçu la procuration de M. NGATCHA.

DÉLIBÉRATION 09.2022.140 (2022.DAC.53) - AVENANTS À CONVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AVEC 4 STRUCTURES DE SPECTACLE VIVANT (9^E, 11^E, 14^E, 15^E), DONT LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LES INDÉPENDANCES POUR LA HALLE JOURDAIN DU SITE CROMOT DU BOURG.

Rapporteur : M. Nicolas COUR, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Elle indique que M. Nicolas COUR a beaucoup travaillé sur cette délibération, ce qui permet de trouver enfin une solution acceptable pour l'ensemble des parties à cette problématique qui durait depuis 2014.

M. Nicolas COUR confirme que ce sujet lui tient énormément à cœur. L'objectif principal est de pouvoir élargir les locaux du Conservatoire municipal du 9^e qui se trouve aujourd'hui très fortement à l'étroit, notamment pour les cours de danse. L'idée, avec la réhabilitation de l'hôtel Cromot du Bourg et de la Halle Jourdain est de mettre à disposition du conservatoire, pour un certain nombre d'heures par semaine, les locaux de la Halle Jourdain. La Halle Jourdain appartient à la RIVP, un bailleur social de la Ville de Paris, à l'instar de l'ensemble Cromot du Bourg qui est constitué de logements sociaux et de bureaux loués. L'idée était de trouver un arrangement avec la Ville de Paris afin de signer une convention avec une association qui s'appelle Les Indépendances. C'est une association à but culturel, avec un concept intéressant, celui d'une société et d'une association de production. Cette association a pour but d'aider des opérateurs culturels, des troupes de théâtre, de danse et de différents arts, à produire leurs propres manifestations ou spectacles. Un accord a enfin été trouvé et un bail va bientôt être signé entre la RIVP et cette association Les Indépendances. La Mairie du 9^e s'est glissée dans cet accord afin de pouvoir obtenir entre 10 et 12 heures par semaine de locaux qui seront prêtés au Conservatoire du 9^e.

Il existe une convention d'équipement entre cette association, la Ville de Paris et la RIVP, pour pouvoir effectuer des travaux d'équipements. Malheureusement, avec la crise sanitaire, et la guerre en Ukraine, les entreprises culturelles font face à des difficultés financières, mais ont aussi affaire à des entreprises qui effectuent des travaux en ayant des problèmes d'approvisionnement de matériel. Cela a donc pris du retard. L'objet de cette délibération est de prolonger d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023 la convention d'équipements de ces structures, qui arrive à échéance le 31 décembre 2022, et d'accepter un nouveau plan de financement qui tient compte des contraintes rencontrées, repoussant ainsi la nouvelle échéance au 31 décembre 2023.

Cette association est désormais dénommée Cromot, en lien avec le lieu dans laquelle elle va s'installer. Un bail a été conclu la semaine dernière entre la RIVP et cette association Cromot pour l'occupation de la salle. On attend la formalisation de l'accueil du Conservatoire du 9^e dans ces locaux. Il est toutefois bien prévu qu'une convention soit signée afin que la structure puisse bénéficier des 12 heures prévues dès la rentrée de janvier 2023. M. COUR y veillera avec la directrice du Conservatoire du 9^e. Le conservatoire pourra occuper les lieux prêtés par cette association les vendredis de 17h à 21h, et les samedis de 9h à 17h. Ce sont les moments où les cours sont les plus nombreux.

Mme la Maire remercie M. COUR pour sa persévérance. Elle exprime sa satisfaction quant au fait d'avoir sanctuarisé ces 12 heures de cours, et de voir le bout de cette opération qui était une véritable arlésienne.

En l'absence d'interventions, elle met aux voix cette délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DAC.53.

DÉLIBÉRATION 09.2022.141 (2022.DASCO.117) - CDE (9^e) - SUBVENTION 2023 (2 733 000 EUROS) POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE ET AVENANT À LA COF 2022-2024.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO rappelle que, chaque année, la Caisse des écoles fait une demande de subvention à la Direction des affaires scolaires afin de pouvoir fonctionner toute l'année. En 2022, le choix a été fait de reprendre en régie directe les approvisionnements des denrées alimentaires afin d'avoir une meilleure maîtrise de ces achats, et surtout d'avoir un *sourcing* beaucoup plus régional, local et durable, avec plus de bio qu'auparavant. Auparavant, un seul fournisseur fournissait l'ensemble des denrées alimentaires. Si la Mairie demandait des pommes bio, par exemple, elles ne venaient pas forcément de France, et la Mairie n'avait pas son mot à dire.

Désormais, le marché est beaucoup plus complexe, avec 17 lots, ce qui permet d'aller chercher les pâtes, les fruits et légumes, et la viande en Île-de-France ou pas très loin.

En raison du contexte actuel, les caisses des écoles rencontrent plusieurs difficultés :

- la hausse des prix et la rareté des matières premières (blé, tournesol) ;
- une difficulté climatique avec la sécheresse de l'été 2022 en France qui a impacté plusieurs approvisionnements ;
- une difficulté sur l'agro-alimentaire avec la grippe porcine et aviaire ;
- une difficulté énergétique avec une hausse du prix du MWh ;
- des difficultés socio-économiques avec une hausse automatique du SMIC, une inflation qui dépasse les 2 % et une augmentation du point d'indice du fonctionnaire.

Tout cela se cumule et entraîne une demande plus importante de subventions. La demande initiale était de 2 964 894 euros. La Direction des affaires scolaires propose une subvention de 2 733 000 euros pour l'année 2023. En 2022, la subvention s'élevait à 1 947 598 euros plus un complément de fin d'année de 80 000 euros.

Mme la Maire souligne le travail que cela a représenté pour les équipes de la Caisse des écoles du 9^e arrondissement, pour les parents d'élèves du comité de gestion et pour l'ensemble de la communauté du 9^e. Cela répond à la volonté de la Mairie du 9^e de plus de bio, de bon et de circuits courts.

Mme Frédérique DUTREUIL rappelle que ces éléments ont déjà été longuement évoqués en septembre. Elle salue l'amélioration de l'alimentation dans le 9^e ainsi que le travail important de Mme Audrey PULVAR à ce sujet.

L'INSERM a compilé 5 000 études scientifiques qui convergent vers la démonstration du lien direct entre les intrants chimiques de synthèse dans l'agriculture conventionnelle, et les cancers et les principales maladies neurologiques.

Le bio n'est pas une affaire de bobo, estime Mme DUTREUIL, c'est une qualité de vie, c'est bon pour la santé.

Mme la Maire met aux voix la DASCO.117.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DASCO.117.

DÉLIBÉRATION 09.2022.142 (2022.DASCO.134) - SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE DE PARIS ET LA SAS 59-61 RUE LA FAYETTE ET VERSEMENT D'UNE INDEMNITÉ DE 300 000 EUROS À LA VILLE.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire exprime sa satisfaction. En effet, la signature de ce protocole fait jurisprudence.

M. Sébastien DULERMO informe que ce protocole est lié à des travaux dans le quartier de la rue Cadet, dans l'îlot 59-61 rue La Fayette qui jouxte l'école de la rue Buffault. Ces travaux très bruyants, qui causent énormément de désagréments au quotidien pour les enfants de cette école, ont amené à plusieurs expertises et à des mesures de son régulières. Mme la Maire a réussi à obtenir ce protocole qui permettra de changer les fenêtres de l'école maternelle la plus proche de cet ilot en travaux.

Le montant des travaux pour changer l'ensemble des menuiseries s'élève à 300 000 euros.

Mme la Maire ajoute qu'elle a fait valoir les intérêts de la communauté éducative de l'école maternelle et élémentaire Buffault auprès du président du Crédit Agricole. Elle s'est elle-même déplacée au siège du Crédit Agricole dans le 15^e et ce, à plusieurs reprises, afin d'obtenir cette somme de 300 000 euros que les services techniques de la Ville avaient évaluée pour le changement des fenêtres de cette école. Avant cela, elle a obtenu d'autres avancées : pose d'une bâche acoustique, pose de sondes de mesure et d'alerte dans les classes et dans la cour, concentration des travaux les plus bruyants le mercredi après-midi et déplacement du centre de loisirs rue Mouffetard. Mme la Maire remercie les animateurs d'avoir accompagné ces décisions absolument nécessaires. Préserver les enfants du bruit est en effet un enjeu de santé publique. Mme la Maire se réjouit de la signature de cet accord. Elle précise que le chantier doit se terminer en 2024.

Mme Frédérique DUTREUIL tient à féliciter Mme la Maire pour ce travail remarquable, et également d'avoir « soulevé ce lièvre ». Elle s'interroge sur l'affectation de la somme de 300 000 euros.

Mme la Maire explique que l'appel d'offres pour le changement des fenêtres a été lancé afin de ne pas perdre de temps et pour que ces fenêtres soient installées en février. Les fenêtres ont été commandées rapidement sachant les difficultés à trouver du matériel et du bois.

Mme la Maire met la DASCO.134 aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DASCO.134.

DÉLIBÉRATION 09.2022.143 (2022.DASCO.137) - COLLÈGES PUBLICS EN CITÉ SCOLAIRE - SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE (91 206 EUROS) AU TITRE DES SERVICES DE RESTAURATION POUR 2023.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO présente cette subvention d'équilibre au titre des services de restauration pour 2023, précisant que le collège Jules Ferry est concerné à hauteur de 3 940 euros.

Mme la Maire met aux voix ce projet de délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DASCO.137.

DÉLIBÉRATION 09.2022.144 (2022.DASCO.73) - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT (508 160 EUROS) ET SUBVENTIONS TRAVAUX (76 074 EUROS).

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO indique que le collège Paul Gauguin est concerné par cette délibération, pour un montant de 8 000 euros (dotation complémentaire de fonctionnement). Il s'agit de viabilisation, essentiellement de chauffage et d'électricité.

Mme la Maire met aux voix ce projet de délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DASCO.73.

DÉLIBÉRATION 09.2022.145 (2022.DJS.128) - CONVENTION AVEC LES 17 CAISSES DES ÉCOLES EN VUE DE LA RESTAURATION DES STAGES PARIS SPORT VACANCES.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO indique que la dernière convention était valable pour les années 2020 et 2022. Elle n'avait été que peu utilisée au regard du contexte sanitaire. Ce dispositif géré par la Direction de la jeunesse et des sports consiste, au niveau de la caisse des écoles, à préparer et servir les repas et les goûter pour les enfants et leurs animateurs.

Mme la Maire profite de cette délibération pour dire que ces stages se déroulent toujours très bien, soit au gymnase Gauguin, soit au gymnase Valeyre. Elle remercie les animateurs de la DJS qui encadrent ces collégiens.

Mme la Maire met aux voix ce projet de délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DJS.128.

DÉLIBÉRATION 09.2022.146 (2022.DJS.30) - SUBVENTIONS (112 000 EUROS DONT 4 500 EUROS POUR L'O.M.S. 9) ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIF AVEC L'O.M.S. 9 ET D'AVENANTS AVEC 12 O.M.S.

Rapporteure : Mme Adeline GUILLEMAIN, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Adeline GUILLEMAIN informe qu'après quelques années de sommeil, l'assemblée générale de l'O.M.S. s'est tenue le 26 novembre. Un nouveau bureau a été élu, avec à sa tête M. Patrick ATTIA, le président d'EPK (École parisienne de karaté). En octobre, l'O.M.S. a fait une demande de subventions, pour de nouveaux projets dans l'arrondissement. L'O.M.S. du 9^e a obtenu 4 500 euros de subventions. Par ailleurs, une convention pluriannuelle d'objectif a été signée entre la Ville et l'O.M.S. du 9^e, lui garantissant un subventionnement à hauteur de 4 500 euros jusqu'en 2024.

C'est un peu un nouveau départ pour l'O.M.S. du 9^e épaulé par la Mairie pour organiser de nombreux événements. La Mairie s'appuie sur l'O.M.S. pour la Nuit du sport, pour le Printemps du sport et pour le tournoi des écoles.

Cette subvention est supérieure à celle octroyée aux 6^e, 11^e et 20^e arrondissements, mais Mme GUILLEMAIN estime que l'O.M.S. du 9^e pourra demander un peu plus l'année prochaine, certains OMS touchant près de 10 000 euros.

Mme la Maire confirme que l'élection de M. Patrick ATTIA marque un nouveau départ. Il est un formidable entraîneur et un formidable président de l'EPK, école de karaté bien connue des familles du 9^e.

Mme la Maire met aux voix ce projet de délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DJS.30.

DÉLIBÉRATION 09.2022.147 (2022.DSOL.110) - CONVENTIONS AVEC 9 ASSOCIATIONS AUTORISÉES POUR LA GESTION D' ACTIONS DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE À PARIS POUR LA PÉRIODE 2023-2026.

Rapporteure : Mme Adeline GUILLEMAIN, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Adeline GUILLEMAIN informe que cette délibération concerne, dans le 9^e, l'association Aurore, qui assure la gestion du club Siloé, un club de prévention spécialisé qui se consacre à un travail de rue : rue, bas d'immeubles, salles de jeux, cafés...

Cet organisme dispose d'équipes de travailleurs sociaux expérimentés : éducateurs, animateurs, bénévoles... Aurore Siloé est situé au 17 rue Victor Massé. Le club de prévention est composé de 5 ETP dont 4 sur le 9^e arrondissement : le directeur, M. Matthieu GARIN, un chef de service, M. Nejib GUERBA, un moniteur-éducateur et 3 éducateurs spécialisés.

En 2021, Siloé a accompagné 331 jeunes dont 144 dans des démarches régulières : entretiens d'écoute et d'échange (113), démarches d'insertion professionnelles (38), démarches liées à la scolarité hors soutien scolaire (26), démarches liées au soin, questions administratives, démarches de justice.

Par rapport à la dernière convention, le secteur d'intervention de Siloé est étendu à la rue de la Tour des Dames, à la rue Bergère, à la cité Bergère, au passage Bergère et à la rue Sainte-Cécile.

Mme GUILLEMAIN exprime sa satisfaction quant à ce renouvellement de convention et du périmètre d'intervention élargi. Elle regrette cependant que la Ville de Paris n'ait pas donné suite à la demande de M. Nejib GUERBA d'augmenter les effectifs de Siloé d'un éducateur supplémentaire.

En parallèle de cette nouvelle convention, Mme la Maire avait demandé à M. Nicolas NORDMANN de doter la police municipale de médiateurs de la Ville, dédiés au 9^e arrondissement. En effet, il est nécessaire, dans certains quartiers, d'avoir des renforts de médiation et d'éducateurs de rue.

Mme la Maire estime cela fondamental. Le directeur de la police municipale l'a assurée que le 9^e arrondissement serait doté de médiateurs à compter de l'année 2023. Ils viendront appuyer le travail remarquable du club Siloé.

Mme la Maire met aux voix ce projet de délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DSOL.110.

DÉLIBÉRATION 09.2022.148 (2022.SG.86) - AVENANT N° 3 À LA CONVENTION RELATIVE À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR L'ÉTAT ET AUX MODALITÉS DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DANS LE CADRE DU PLAN DE VIDÉO PROTECTION DE PARIS (PVPP)

Rapporteuse : Mme Adeline GUILLEMAIN, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire se félicite du développement de la vidéoprotection à Paris et dans le 9^e arrondissement. Plusieurs propositions qu'elle avait faites ont été retenues dans le cadre de ce plan.

Mme Adeline GUILLEMAIN indique que les habitants appellent souvent à plus de caméras aux abords des rues, sur les places. Mme la Maire demande depuis plusieurs années des emplacements prioritaires et 3 choix sur 5 ont été retenus : angle Pétrelle-Lentonnet, angle Martyrs-Notre-Dame de Lorette, angle Sainte-Cécile-Faubourg Poissonnière.

Deux secteurs supplémentaires sont en attente : Rochefoucauld-Tour des Dames et Vintimille-Ballu, lieux où se rassemblent des jeunes avec beaucoup de résidences sociales.

Aujourd'hui, 1 450 sites sont équipés à Paris, dont 55 dans le 9^e. Le projet de délibération prévoit que la Ville participe à l'extension du Plan PVPP de la préfecture de Police à hauteur de 4 millions d'euros, dont 500 000 euros en 2022. Ce plan prévoit de déployer 315 caméras sur 63 sites et ce, d'ici 2026.

Mme la Maire ajoute que le rôle de la Mairie est de faire en sorte que ces caméras soient installées rapidement. Ces propositions ont été faites il y a deux ans à la préfecture de Police et à la Ville de Paris.

Mme Frédérique DUTREUIL fait observer qu'il s'agit plutôt de vidéo-surveillance que de vidéoprotection. Elle estime que la vidéo n'a jamais protégé qui que ce soit. Les écologistes y sont depuis longtemps opposés. Par ailleurs, la Cour des comptes s'aligne sur la position des écologistes. Mme DUTREUIL rappelle qu'en 2019, les élus avaient demandé en Conseil de Paris qu'il y ait une évaluation de l'efficacité du dispositif. La Cour des comptes, qui a examiné le Plan de vidéo-surveillance de la préfecture de Police, pointe plusieurs défaillances et un budget qui pourrait atteindre 500 millions d'euros pour des résultats non mesurés. Depuis 2010, aucun rapport d'évaluation en termes de criminalité ne permet d'établir que ce dispositif est efficace. En outre, le budget a augmenté de 52 % mais cela peut être mis sur le compte des Jeux olympiques, et des plans anti-terroristes.

Le rapport de la Cour des comptes met en exergue la mauvaise option du partenariat public-privé. Il précise que le recours à ce type de contrat et son mode de financement se sont révélés inadaptés et coûteux, et recommande de ne plus recourir à ce type de contrat après 2026. À cet effet, il cite un exemple criant. Dans le cadre de l'un de ces contrats, l'opérateur, dont la livraison des travaux était en retard, n'a pas fait l'objet de pénalités mais, au contraire, il lui a été versé une indemnité de 1,4 million d'euros, et cela sur l'argent des contribuables. Il met ensuite en exergue que les dispositifs de vidéosurveillance se concentrent aujourd'hui dans les arrondissements centraux. Cela rejoint les propos de Mme GUILLEMAIN. Pour 1 000 habitants, il y a une caméra dans le 20^e, contre 11 dans le 1^{er} arrondissement.

Mme DUTREUIL peut néanmoins comprendre cette demande. Un jeune homme est mort récemment porte d'Asnières, et les familles ont demandé l'installation de vidéo-surveillance au Maire du 17^e.

Le rapport de la Cour des comptes dit de manière plus générale que l'absence d'évaluation de l'efficacité et de l'efficience des plans de vidéosurveillance persiste depuis 2010. On déploie de plus en plus de caméras, sans vraiment savoir si cela sert à quelque chose. La Cour des comptes précise : *« Au-delà d'exemples emblématiques d'utilisation de ce type de dispositif dans certaines affaires, la préfecture de Police ne dispose ni de données agrégées ni d'indicateurs permettant d'en apprécier l'efficacité. »* Cet avis de la Cour des comptes va dans le sens de ce que pensent les écologistes : l'humain peut empêcher. La surveillance vient après coup, une fois que les actes ont été commis.

Pour ces motifs, Mme DUTREUIL votera contre ce projet de délibération.

Mme Delphine BÜRKLI, en tant que Maire du 9^e, peut témoigner de l'efficacité de ces dispositifs sur lesquels elle a beaucoup travaillé pendant sa première mandature. Elle rejoint cependant Mme DUTREUIL sur le fait que cela doit évoluer.

En 2014 ou 2015, une caméra était prévue à l'angle de la rue du Faubourg Poissonnière sur l'axe Chabrol. Elle n'avait plus vraiment raison d'être et elle a été récupérée pour être installée rue du Delta. Il faut un peu plus d'agilité, et que les caméras puissent être déplacées si nécessaire.

Depuis 2014 néanmoins, on a pu voir une baisse des incivilités et de la délinquance. En outre, cela a favorisé les élucidations.

M. Pierre MAURIN se dit favorable à la vidéoprotection. Il rappelle que dans les 50 villes les plus importantes de France, la vidéoprotection a augmenté en moyenne de 146 %, mais seulement de 26 % à Paris, tandis que l'insécurité a fortement progressé au cours de ces dernières années. Le lien existe mais il doit en effet être mesuré. Il est nécessaire d'avoir plus de vidéoprotection mais il faut étudier dans quels lieux.

Quant à la comparaison entre le 20^e et le 9^e, M. MAURIN fait remarquer que beaucoup de gens viennent travailler dans le 9^e. Il y a aussi beaucoup de touristes. Il est normal de prendre en compte ces données et de compenser.

Mme la Maire précise que de nombreuses caméras sont installées boulevard Haussmann, qui accueille 300 000 personnes par jour, ce qui est supérieur à la population du 20^e, sur un périmètre assez restreint.

Mme Frédérique DUTREUIL fait remarquer que ce que mettait en exergue le rapport de la Cour des comptes est que cela devrait aussi être concentré dans des endroits où la délinquance est plus importante.

Mme la Maire met aux voix la SG.86.

Un avis favorable est émis par 13 voix pour et 1 voix contre (Mme Frédérique DUTREUIL) sur le projet de délibération 2022.SG.86.

DÉLIBÉRATION 09.2022.149 (2022.DLH.392) - LOCATION DE L'IMMEUBLE 43 RUE CATHERINE DE LA ROCHEFOUCAULD (9^E) À LA RIVP - BAIL EMPHYTÉOTIQUE.

Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire rappelle en préambule que M. PLAGNARD a levé un lièvre sur un immeuble de la rue du Cardinal Mercier et que la DLH et les services ont reconnu qu'effectivement l'immeuble n'était pas à vendre. La DLH a donc retiré cette délibération du Conseil de Paris.

M. Jean-Pierre PLAGNARD présente cette délibération qui pourrait être définie comme l'épisode 2 de ce qui s'est passé il y a environ un an.

Faisant suite à son droit de préemption, la Ville de Paris a acquis en septembre 2022 l'immeuble situé au 43 rue Catherine de La Rochefoucauld afin d'y réaliser un programme de logements sociaux avec la RIVP. Consultée, la Mairie du 9^e arrondissement a émis un avis favorable au projet de préemption par courrier en date du 14 octobre 2022 marquant ainsi son attachement au développement du logement social dans l'arrondissement. La Ville de Paris a acquis cet immeuble pour un montant de 6,7 millions d'euros, ce dont M. PLAGNARD se félicite.

Le bâtiment est un immeuble de 6 étages comprenant 15 logements et un commerce, d'une surface habitable de 682 m². 6 logements sur 15 sont aujourd'hui vacants.

L'objet de ce projet de délibération est de conclure un bail avec la RIVP. Le bail est conclu pour 65 ans, la RIVP devant verser à la Ville de Paris un loyer capitalisé de 2,5 millions d'euros.

Avec cette opération, la Ville de Paris a fait augmenter le pourcentage de logements sociaux au sein de son parc afin d'atteindre les 25 % en 2025 (contre 22 % aujourd'hui), mais elle ne crée pas de nouveaux logements. Elle se contente de modifier le statut de logements existants en logements sociaux. La Ville de Paris a dépensé près de 7 millions d'euros pour cette opération, alors que seulement 6 logements sont vacants. Un point important avait déjà été souligné il y a un an. Par courrier en date du 25 novembre 2021, M. DUSSOPT, ministre des Comptes publics, pour mettre fin au risque budgétaire de fuite en avant, avait décidé que cette dérogation ne pourrait plus être accordée à la Ville de Paris à partir de l'exercice 2022. Le motif invoqué par M. DUSSOPT était que cette dérogation permettait de contourner la règle d'or de l'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement, et d'encourager le financement des dépenses courantes par de l'emprunt. Cette délibération intégrant des loyers capitalisés devrait donc être l'une des dernières à être proposée, ce dont se félicite M. PLAGNARD. En effet, comment justifier que les loyers payés dans les années à venir ne serviront pas à payer les services de ces années-là mais servent à payer des charges générales d'aujourd'hui ? Cet argent manquera inévitablement dans les années à venir pour l'entretien du parc social, et alimentera certainement le mécontentement des habitants face aux économies d'entretien de leur logement.

Souvent, les personnes vivant dans le parc social sont mécontentes de l'entretien. On peut donc craindre que demain les loyers ne servent uniquement à payer des frais financiers, et que ces personnes ne soient encore plus mécontentes.

M. PLAGNARD regrette le manque d'informations sur la typologie des appartements ainsi que l'absence d'étude sociale sur la situation des locataires actuels.

Il se dit également très attaché à la mixité sociale dans le logement social. Cette mixité a deux vertus : éviter un effet ghetto et faciliter l'équilibre financier de l'immeuble. La proposition faite ici, 8 PLAI, 7 PLUS et 0 PLS, va à l'encontre de ces deux principes, en ne proposant pas de logements aux classes moyennes qui constituent une grande partie de la population de l'arrondissement, et en diminuant la valeur des loyers perçus par le bailleur.

Le taux de rendement des loyers se situe dans la fourchette basse, et posera inévitablement un problème d'équilibre financier dans les années à venir.

M. Pierre MAURIN fait observer que les arguments avancés par M. PLAGNARD sont depuis longtemps mis en avant par son groupe. Il se félicite que deux ministres soient montés au créneau et aient enfin dénoncé cette méthode des loyers capitalisés, qui a coûté environ 1 milliard d'euros depuis 2014. Par ailleurs, il confirme l'absence d'équilibre dans le logement social. Oui au logement social, mais au logement social diversifié et inclusif, un vrai logement social, comme à Vienne.

Mme Frédérique DUTREUIL précise que, cette année, la Mairie de Paris n'a pas fait la demande pour bénéficier de ce mécanisme. Par ailleurs, elle estime qu'il ne faut pas laisser croire que ce mécanisme est quelque chose d'extrêmement grave. Il s'agit seulement d'un basculement de poste. Elle rappelle que, le week-end dernier, un ministre a indiqué à la télévision qu'il n'était pas exclu que la Ville de Paris soit mise sous tutelle en raison de sa gestion budgétaire. Elle tient à recadrer les choses. La Ville de Paris n'est pas en faillite ni en cessation de paiement. La Ville de Paris possède un patrimoine dont la valeur est supérieure à 40 milliards d'euros. Son taux d'endettement ne dépasse pas 8 milliards, ce qui est conforme aux règles qui veulent qu'elle ne puisse aller au-delà de 12 milliards.

Mme la Maire demande à Mme DUTREUIL de revenir à la délibération.

Mme Frédérique DUTREUIL ajoute que cela reste de l'investissement. La situation de la Ville de Paris ne permet aucune mise sous tutelle, ce qui n'est pas le cas de l'État qui, avec 600 milliards de dettes de fonctionnement, pourrait être mis sous la tutelle du FMI.

En ce qui concerne l'objet de la délibération, Mme DUTREUIL estime que plus il y a de logements sociaux dans le 9^e, mieux c'est. Elle sait que Mme la Maire a accès aux déclarations d'intention d'aliéner des biens. Elle lui demande si elle est souvent à l'initiative de ces déclarations. Il est en effet important de comprendre pourquoi il n'y a pas suffisamment de logements dans le 9^e. On sait que l'on ne peut pas construire, donc cela doit passer par le droit de préemption. Mme DUTREUIL demande à Mme la Maire d'informer les élus de manière régulière de ce qu'elle a fait remonter.

Mme la Maire répond favorablement à cette demande. Elle pourra bien évidemment faire part de la liste. Elle ajoute que la révision du PLU lui a permis de travailler avec l'exécutif municipal afin d'identifier des parcelles et des biens, et de faire des propositions à la DLH.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI demande à M. PLAGNARD s'il a interrogé le cabinet de M. Ian BROSSAT sur cette situation.

M. Alexis GOVCIYAN remercie M. PLAGNARD pour ces explications claires et précises. Il rappelle que fonctionnement et investissement concernent des choses bien différentes. Mettre 1 milliard d'euros en fonctionnement pour équilibrer un budget est problématique. Or, c'est ce qui a été fait pendant quelques années avec ces loyers capitalisés, et ce montant est important au regard du budget de la Ville de Paris qui s'établit à 7 ou 8 milliards certaines années.

Le gouvernement a décidé il y a un an de ne plus utiliser ce système. Or, la Ville de Paris continue à vouloir utiliser des loyers capitalisés pour un montant de 2,5 millions en ce qui concerne cet immeuble de la rue Catherine de La Rochefoucauld. M. GOVCIYAN demande s'il n'existe pas d'autres immeubles de ce type dans l'arrondissement. Il faudrait en effet interroger le cabinet de M. BROSSAT pour savoir dans combien d'arrondissements ce dispositif se poursuit.

Mme Frédérique DUTREUIL le répète : cela n'a pas été demandé pour 2022.

M. Jean-Pierre PLAGNARD connaît les grandes compétences de Mme DUTREUIL dans le domaine de la comptabilité, et exprime sa surprise sur les deux points qu'elle a évoqués. Le premier point concerne l'utilisation du budget. Il est incontestable que 65 années de loyers sont payées immédiatement alors que les loyers servent au fonctionnement, servent à payer les frais financiers, mais sur chaque exercice. Le fait que ces 65 années de loyers servent à abonder un budget général va complètement à l'encontre de la gestion d'un bien immobilier. Deuxième point, concernant le patrimoine de la Ville de Paris, M. GOVCIYAN fait observer que ces 40 milliards sont essentiellement des logements sociaux. On ne peut imaginer vendre ces logements sociaux pour rembourser des emprunts. Ce sont des choses de nature différente. Les 8 milliards d'emprunt vont générer des frais financiers que la Ville aura beaucoup de mal à payer dans le futur. Le patrimoine, quant à lui, est là *ad vitam aeternam*.

M. Jean-Pierre PLAGNARD informe que plusieurs arrondissements utilisent ce système de loyers capitalisés : dans le 17^e (1 million d'euros), dans le 15^e, il risque d'y avoir encore 10 ou 15 millions de loyers capitalisés. Or, l'année prochaine, la Ville de Paris ne pourra plus utiliser ces loyers capitalisés. C'est pourquoi elle a augmenté sa taxe foncière qui va permettre de rapporter environ 150 millions d'euros, afin de boucler un budget qu'elle n'aurait pu boucler autrement.

Mme Frédérique DUTREUIL rappelle qu'elle n'a jamais été favorable à ce mécanisme. Elle l'a dit clairement lors de différents conseils. La chambre régionale de la Cour des comptes n'émet pas de remarques sur la gestion. Les comptes de la Ville de Paris sont certifiés en collaboration avec la Direction régionale des finances publiques. Qu'elle ait, comme les entreprises, cette valeur de patrimoine, en fait sa solidité. La valeur d'un patrimoine a une importance significative.

M. Jean-Pierre PLAGNARD se félicite que les opinions soient assez similaires sur le loyer capitalisé, sur le fait que ce soit quelque chose de toxique, et que cela s'arrête.

Mme la Maire met aux voix la délibération.

Un avis défavorable est émis par 11 voix contre et 3 voix pour (M. Arnaud NGATCHA, Mme Camille VIZIOZ-BRAMI et Mme Frédérique DUTREUIL) sur le projet de délibération 2022.DLH.392.

Mme la Maire propose à M. GARDES de présenter en une seule fois l'ensemble des subventions pour les associations de commerçants puis de les voter une par une. Elle souhaite profiter de ces délibérations pour dire qu'elle a pris la décision fin août de ne pas installer d'illuminations dans la mairie, par souci de sobriété. Bien sûr, l'esprit de Noël sera toujours là, mais avec des sapins, avec des nœuds en papier, des pères Noël qui se baladeront dans le 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2022.150 (2022.DAE.243) - SUBVENTION (10 600 EUROS) À L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DES GRANDS BOULEVARDS POUR LES ILLUMINATIONS DE FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2022 (PARIS CENTRE, 9^E).

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2022.151 (2022.DAE.268) - SUBVENTION (4 000 EUROS) À L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE LA RUE VIGNON POUR LES ILLUMINATIONS DE FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2022 (8^E/9^E).

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2022.152 (2022.DAE.273) - SUBVENTION (3 900 EUROS) À L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS, ARTISANS, PRESTATAIRES DE SERVICES ET PROFESSIONNELS LIBÉRAUX DES RUES CAUMARTIN ET ANNEXES POUR LES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE 2022 (9^E).

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2022.153 (2022.DAE.274) - SUBVENTION (3 500 EUROS) À L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE L'AVENUE TRUDAINE ET DES RUES ADJACENTES POUR LES ILLUMINATIONS DE FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2022 (9^E).

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2022.154 (2022.DAE.275) - SUBVENTION (1 000 EUROS) À L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE LA NOUVELLE RUE CADET POUR LES ILLUMINATIONS DE FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2022 (9^E).

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2022.155 (2022.DAE.276) - SUBVENTION (6 700 EUROS) À L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS RUE DES MARTYRS POUR LES ILLUMINATIONS DE FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2022 (9^E).

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Baptiste GARDES rappelle que, traditionnellement, le Conseil vote à cette période de l'année les subventions en faveur des associations de commerçants pour leur permettre d'animer leur rue, leur quartier, en cette période importante pour les Parisiens, la période de Noël.

Ces délibérations portent sur les subventions 2022 qui sont tout à fait indispensables aux commerçants pour leur permettre de financer ces illuminations. Ils les financent par l'intermédiaire du fonctionnement de leur association : cotisations mais aussi brocantes ou vide-greniers qu'ils peuvent organiser au fil de l'année et qui leur rapportent de l'argent des prestataires. Mais ils ont besoin de ce soutien de la municipalité pour pouvoir égayer l'espace public, ce qui profite à tous les Parisiens.

M. GARDES rappelle que, depuis 4 ans, les commerçants du 9^e arrondissement, comme ceux de tout Paris, ont été particulièrement malmenés. Cela a commencé avec les grèves fin décembre 2018, puis avec la pandémie de Covid qui les a durement touchés et pour laquelle ils ont payé un lourd tribut.

Les manifestations, comme les brocantes ou les vide-greniers, ont été interdites sur l'espace public, ainsi que les ouvertures de certains commerces sur certaines périodes. Tout cela n'a pas du tout favorisé le fonctionnement des associations de commerçants. Mme la Maire, lors du Conseil de Paris des 17, 18 et 19 novembre 2020, a demandé, dans le cadre d'un vœu de son groupe, que soit portée à 75 % la participation au financement de ces illuminations au travers des subventions de la Ville. Ce vœu a été rejeté. Pire encore, dans les montants proposés dans cette délibération, on voit que les subventions continuent à reculer : 18 % du financement des illuminations pour les Grands Boulevards au lieu de 27 % l'an dernier, 20 % pour la rue Vignon au lieu de 23 %, etc. Par ailleurs, l'association de la rue Cadet, qui était en sommeil depuis deux ou trois ans, reprend des couleurs avec une équipe de jeunes commerçants très motivés. Elle a fait la demande de subvention mais a obtenu seulement 1 000 euros, ce qui représente 10 % du financement de leurs illuminations. Il a été répondu par la Ville et par le cabinet de Mme POLSKI que le montant de l'enveloppe pour l'arrondissement était constant et que si d'autres associations de commerçants se formaient et voulaient dynamiser leur rue, ils n'auraient pas 1 euro. C'est assez surprenant comme argument puisque le 9^e arrondissement est le seul qui a gagné des habitants et qui a accru son dynamisme ces dernières années. Dans les arrondissements voisins, par exemple le 8^e arrondissement, certains quartiers ont peut-être moins besoin d'être illuminés parce qu'il n'y a plus personne à partir de 18h, les commerces de proximité ayant tous fermé. Il n'y a donc aucune notion d'adaptation au dynamisme des arrondissements dans l'attribution de ces subventions, et les commerçants de la rue Cadet en payent le prix cette année avec uniquement une subvention de 1 000 euros, alors que c'est la deuxième rue commerçante emblématique de l'arrondissement, en tout cas sur la partie est de l'arrondissement. M. GARDES exprime sa déception quant au montant de ces subventions. Néanmoins, pour ne pas priver les commerçants de ce financement essentiel, il propose de voter en faveur de ces 6 délibérations.

Mme Frédérique DUTREUIL se dit partagée entre cet esprit de Noël si important pour les familles du 9^e, l'attractivité des commerçants, cette période importante pour leur commerce (effectivement certains réalisent un chiffre d'affaires conséquent), et ce contexte de sobriété énergétique, quand bien même il y a des ampoules led.

Dans le 9^e, 3 000 familles vivent en dessous du seuil de pauvreté. Leur revenu fiscal de référence est inférieur à 13 000 euros. N'aurait-on pas pu faire autre chose de cet argent, et surtout Mme Olivia POLSKI n'aurait-elle pas pu anticiper et être force de proposition, en concertation avec les commerçants, pour rendre les rues attractives d'une autre manière ? Il faut changer le paradigme économique, estime Mme DUTREUIL. Pour ces raisons, elle va s'abstenir. Elle ne votera pas contre parce que c'est important pour les familles et pour les commerçants.

Mme la Maire informe que le Noël des enfants est maintenu pour les familles les plus fragiles. Un spectacle leur sera offert le 14 décembre. Il n'y aura pas d'illuminations mais dans leur cœur le soleil brillera.

Place Lino Ventura, des sapins et des décorations seront installés. On ne peut pas expliquer que les coûts de l'énergie sont exorbitants et faire comme si de rien n'était. Mais il faut l'expliquer parce que l'automne a été clément et certains habitants peuvent ne pas comprendre que l'espace public n'ait pas été illuminé.

Mme la Maire sera avec M. GARDES force de proposition pour trouver les moyens d'attractivité des rues commerçantes. En effet, c'est un moment important pour leur chiffre d'affaires et la création d'emplois dans le quartier.

Mme la Maire met au vote ces délibérations.

Un avis favorable est émis par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Frédérique DUTREUIL) sur le projet de délibération 2022.DAE.243.

Un avis favorable est émis par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Frédérique DUTREUIL) sur le projet de délibération 2022.DAE.268.

Un avis favorable est émis par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Frédérique DUTREUIL) sur le projet de délibération 2022.DAE.273.

Un avis favorable est émis par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Frédérique DUTREUIL) sur le projet de délibération 2022.DAE.274.

Un avis favorable est émis par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Frédérique DUTREUIL) sur le projet de délibération 2022.DAE.275.

Un avis favorable est émis par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Frédérique DUTREUIL) sur le projet de délibération 2022.DAE.276.

DÉLIBÉRATION 09.2022.156 (2022.DPE.45) - SUBVENTIONS (93 000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC TROIS ASSOCIATIONS ŒUVRANT POUR LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ET LA SENSIBILISATION DES PARISIENS.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Baptiste GARDES informe qu'il s'agit d'une subvention à hauteur de 93 000 euros et de conventions avec trois associations pour la prévention des déchets et la sensibilisation des Parisiens : deux associations œuvrant dans le 10^e et le 14^e, et l'association Unis-Cité œuvrant au niveau national dans le champ du service civique, pour promouvoir l'engagement des jeunes autour des missions d'utilité publique, avec une subvention de fonctionnement à hauteur de 42 000 euros pour la mise en place à Paris d'un programme de sensibilisation à la réduction et à la valorisation des déchets. 20 volontaires en service civique seront mobilisés à raison de 5 jours par semaine pendant 8 mois pour aller à la rencontre et sensibiliser aux questions du réemploi, du tri et du recyclage différents actifs : scolaires, habitants et commerçants.

L'exécutif municipal partage cette exigence de continuer à travailler à la réduction et à la valorisation des déchets. Mme la Maire l'a montré par des actions très concrètes depuis 2014. Ces actions ont été rappelées plusieurs fois lors de ce Conseil. Certaines actions sont en cours, comme rue Milton, comme les partenariats avec « Nous antigaspi », avec les marchés parisiens, avec les deux biocoop dans l'arrondissement, mais aussi avec la distribution de lombricomposteurs individuels qui se poursuit.

La semaine dernière, la Mairie a équipé 120 nouveaux foyers du 9^e arrondissement avec ces lombricomposteurs qui remportent toujours autant de succès, même si la DPE a informé que des militants écologistes voulaient interdire ces distributions pour la protection des vers qui seraient maltraités.

L'exécutif municipal est évidemment favorable à toutes ces actions. Ces associations semblent œuvrer dans le bon sens.

M. GARDES tient cependant à faire deux remarques. Si la description de ces subventions est louable sur le papier, la Mairie du 9^e aimerait obtenir de la Ville, pour chacune de ces associations, un réel suivi et un bilan de la bonne utilisation de ces fonds publics, comme les entreprises privées mécènes le demandent à leurs partenaires. Deuxième remarque, les subventions pour les commerçants et les illuminations sont très en deçà de ce qui était espéré. Or, la Ville trouve 93 000 euros pour envoyer des jeunes en service civique expliquer comment trier les déchets. C'est un peu paradoxal. M. GARDES pense qu'un équilibre aurait pu être fait.

Néanmoins, il partage ce besoin de mieux trier les déchets et veut encourager cette initiative. Il propose donc de voter en faveur de cette délibération.

Mme la Maire met aux voix cette délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DPE.45.

DÉLIBÉRATION 09.2022.157 (2022.DVD.142-1) - STATIONNEMENT DE SURFACE DANS LES BOIS DE BOULOGNE ET VINCENNES - MESURES DIVERSES.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2022.158 (2022.DVD.142-2) - STATIONNEMENT DE SURFACE - DISPOSITIONS PASS AUTOCAR ET STATIONNEMENT DES PROFESSIONNELS.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Baptiste GARDES indique que les mesures proposées au vote visent à créer un tarif visiteur d'une durée de 3 heures, qui sera ouvert une seule fois par jour dans chaque bois (bois de Vincennes et de Boulogne) les lundis, mardis, jeudis et vendredis hors jours fériés, donnant accès à un ticket visiteur promenade-bois non fractionnable au tarif de 3 euros pour les voitures et d'1,50 euros pour les deux-roues. Ceux qui souhaitent prolonger leur stationnement au-delà de cette durée auront accès aux tarifs du stationnement visiteur des arrondissements limitrophes, qui sont plus élevés.

Pour les mercredis et samedis, une nouvelle grille tarifaire, alignée pour les trois premières heures sur le tarif promenade-bois, permet de prolonger sa journée au bois à un tarif modique. Cette grille tient compte de la vocation de poumons de la capitale de ces bois sans y favoriser les stationnements pendulaires. L'idée est d'alléger le tarif sur ces deux jours qui sont utilisés particulièrement par les familles, mais aussi d'introduire un stationnement payant dans les bois.

Cela s'inscrit dans la suite de la réforme du stationnement menée par la Ville de Paris. M. GARDES regrette qu'une fois encore, dans cette politique de stationnement, les mesures proposées visent à remplir les caisses avec du stationnement payant, avec des tarifs toujours plus élevés, alors que la politique de la Ville est toujours aussi floue sur la façon de régler la question du stationnement au niveau global, sur la façon de transformer la moitié des places de stationnement pour les consacrer à d'autres usages. On comprend très clairement l'objectif de ce vœu. Au-delà d'introduire du stationnement payant pour les véhicules motorisés, il s'agit aussi de remplir les caisses de la Ville. C'est d'ailleurs un fil rouge. Il y a un vrai problème de budget et ces mesures apparaissent un peu comme des bouche-trous montés à la va vite et qui vont encore compliquer la vie des familles à Paris. Jusqu'ici, l'accès aux bois était gratuit. Il sera plus compliqué pour ces familles de profiter de ces poumons verts limitrophes à Paris tout au long de la semaine. Pour ces raisons, M. GARDES propose de s'abstenir sur cette délibération étant donné qu'elle introduit une tarification élaborée mais qu'elle ne résout pas le problème du stationnement à Paris. De plus elle pénalise les familles qui fréquentent ces bois.

Mme Frédérique DUTREUIL fait observer qu'il y a beaucoup de transports en commun dans Paris : métros, bus, RER. Il y a donc d'autres moyens que la voiture pour se déplacer. L'objectif est de pousser les gens à utiliser de moins en moins leur véhicule, notamment les véhicules polluants. Même si elle reconnaît que c'est bienvenu d'un point de vue financier, Mme DUTREUIL trouve que ce n'est pas une mauvaise chose, du moment que cela incite les gens à réduire l'utilisation de leur véhicule, et notamment de leur véhicule polluant. C'est bon pour la santé.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI approuve les propos de Mme DUTREUIL. Par ailleurs, elle pense que les familles ne sont pas les seules concernées et que tous les Transiliens peuvent utiliser les transports en commun. Encore faudrait-il qu'ils fonctionnent correctement.

M. Pierre MAURIN souligne un point positif, à savoir un peu plus de souplesse de la part de l'exécutif dans les tarifs week-end pour les bois de Boulogne et de Vincennes, après avoir adopté un stationnement payant.

Il note cependant un point négatif. Dans l'article 19 sur le stationnement des professionnels, l'exécutif s'arroge tout pouvoir pour décider d'ajouter une liste de professions éligibles. Certaines demandes n'ont toujours pas été satisfaites, notamment celles des experts immobiliers, des agents d'assurance, des antiquaires, des blanchisseries, des experts comptables... L'article 19 pose problème. Il n'y a pas d'extension sur ces professions pour qu'elles bénéficient d'un tarif adapté (exonération) pour les deux-roues et les véhicules légers. Il n'y a aucune évolution de la part de l'exécutif. Pour ces raisons, M. MAURIN s'abstiendra.

Mme la Maire indique que ce qui motive ce vote est que, dans aucune décision de la Ville de Paris, on ne prend en compte les personnes handicapées et celles à mobilité réduite. Tout le monde n'est pas bien portant, tout le monde ne marche pas aisément. Mme la Maire rêve d'une voirie qui soit adaptée, en bon état et sécurisée, mais on en est encore loin malgré l'arrivée prochaine des Jeux olympiques et paralympiques.

Malheureusement, les annonces qui ont été faites ne seront pas réalisées en 2024 et c'est bien dommage pour la population parisienne qui a du mal à se déplacer. Sur une délibération comme celle-ci, un système dérogatoire pour les personnes à mobilité réduite aurait été salubre. C'est la raison pour laquelle Mme la Maire s'abstient, en espérant qu'au Conseil de Paris cette question sera posée. Mais malheureusement, dans l'expression publique de la Ville de Paris, le cas des handicapés et des personnes qui ne sont pas en pleine possession de leurs moyens, est rarement présent.

Elle met aux voix la DVD.142.

Le Conseil du 9^e arrondissement, à la majorité des voix, s'abstient par 11 voix et 3 voix pour (M. Arnaud NGATCHA, Mme Camille VIZIOZ-BRAMI et Mme Frédérique DUTREUIL) sur les projets de délibération 2022.DVD.142-1 et 2022.DVD.142-2.

DÉLIBÉRATION 09.2022.159 - CHOIX DE LA GESTION PAR DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LES CENTRES PARIS ANIM' JACQUES BRAVO, PAUL VALEYRE ET SON ANNEXE LA FAYETTE.

Rapporteuse : Mme Adeline GUILLEMAIN, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Adeline GUILLEMAIN informe que, dans une logique de fluidité, de simplicité et de mutualisation des coûts, la Mairie du 9^e arrondissement souhaite fusionner les contrats de gestion de ces deux centres Paris Anim' sous la forme d'une délégation de service public unique.

Le centre Jacques Bravo est géré dans le cadre d'un marché public qui arrive à échéance le 31 août 2024, et le centre Paul Valeyre est géré dans le cadre d'une délégation de service public qui arrive également à échéance le 31 août 2024. Le contrat unique débiterait le 1^{er} septembre 2024.

Pour rappel, la délégation de service public a l'avantage, par rapport au contrat de marché public, de garantir une réelle souplesse de gestion sous le contrôle des services de la Ville de Paris et de la mairie d'arrondissement. Elle implique également que la rémunération du délégataire soit substantiellement liée au résultat de l'exploitation du service. Contrairement à un marché public, la DSP fait supporter les risques économiques au délégataire. La Ligue de l'enseignement étant un acteur sérieux qui gérait déjà les deux centres d'animation, l'idée d'un marché unique est une bonne idée. L'avis est donc favorable.

Mme la Maire s'enquiert de remarques sur cette délibération un peu technique qui vise à améliorer les relations de la Mairie avec le délégataire et à donner plus de fluidité, de coordination, de souplesse et de transparence.

Mme Frédérique DUTREUIL déplore que seul l'exposé des motifs ait été transmis. Cela manque d'éléments pour éclairer la décision.

Mme la Maire indique que c'est au regard de l'expérience acquise depuis 2014 et des relations régulières avec le délégataire, médiateur, que dans un souci de simplification et de meilleure coordination, ce choix, validé par la DJS, est proposé.

Mme Frédérique DUTREUIL demande si une évaluation a été faite au préalable.

Mme la Maire le confirme.

Mme VIZIOZ-BRAMI informe que cela existe déjà dans le 19^e arrondissement.

Mme la Maire met aux voix la délibération.

La délibération 09.2022.159 est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 09.2022.160 (2022.DILT.8) - CONCESSION DE SERVICE CABINES PHOTOGRAPHIQUES, AUTORISATION DE SIGNATURE.

Rapporteuse : Mme Delphine BURKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique que cette délibération technique permet de rappeler que ce photomaton a été installé en mars 2021 lorsque le service titres a été ouvert. Cette délibération lui donne l'occasion de dire à quel point les agents du service titres sont des personnes formidables qui travaillent avec beaucoup de professionnalisme et de gentillesse. Ce service fonctionne très bien, tous les jours de la semaine y compris le samedi. Les demandes de renouvellement de titres sont extrêmement nombreuses. La preuve est que le photomaton a été très utilisé. 6 645 usagers l'ont utilisé depuis son installation en mars 2021, dont 4 445 depuis le 1^{er} janvier 2022.

Mme la Maire demande aux élus de bien vouloir voter cette délibération qui lui a permis de rendre hommage à l'ensemble du personnel de la Mairie du 9^e.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DILT.8.

DÉLIBÉRATION 09.2022.161 (2022.DGGP.14) - SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS DE FINANCEMENT AU TITRE DU PLAN VÉLO MÉTROPOLITAIN AVEC LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS (RUE DE VAUGIRARD - 15^E, 1 299 563 EUROS / GRANDS BOULEVARDS - PARIS CENTRE - PARIS 9^E - PARIS 10^E, 261 250 EUROS).

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Baptiste GARDES présente la signature de deux conventions de financement au titre du Plan vélo métropolitain avec la Métropole du Grand Paris, qui concerne, à hauteur de 261 250 euros, les Grands Boulevards à cheval entre Paris Centre, Paris 9^e et Paris 10^e.

La présente délibération vise à autoriser la Mairie de Paris à signer avec la Métropole du Grand Paris la convention de financement pour ce projet de pérennisation de la corona piste cyclable des Grands Boulevards installée entre la place de la République et le boulevard des Italiens. Le Conseil métropolitain a adopté à l'unanimité le 9 juillet 2021 la mise en place de ce plan, avec un budget annuel de 10 millions d'euros. Ce plan doit rendre possible les déplacements quotidiens à vélo grâce au renforcement du maillage entre les différents aménagements cyclables du territoire métropolitain.

Le 9^e arrondissement y prend part activement avec la livraison récente de la rue La Fayette et pour cette présente délibération, avec les travaux en cours de la piste cyclable des Grands Boulevards, qui ont démarré au mois de juillet dernier et qui vont s'échelonner jusqu'au premier semestre 2023. C'est plus d'1,5 km de voirie qui est concerné sur ces trois arrondissements, entre le boulevard Montmartre et République.

Pour accompagner cet important projet de piste cyclable auquel il est très favorable, qu'il a demandé et travaillé avec les services de la Ville, l'exécutif a demandé la remise à neuf de la chaussée en soulignant qu'elle était absolument nécessaire. Cependant, le budget de la mission vélo ne permettait pas de couvrir l'entièreté du linéaire pour cette remise à neuf de la chaussée. Cela concerne notamment, dans le 9^e, deux tronçons du boulevard Montmartre, entre Richelieu Drouot et Faubourg-Montmartre. La réfection de la chaussée contribuera à limiter fortement le bruit pour les riverains de chaque côté des Boulevards, sur un linéaire qui marquera le début de la zone.

C'est pour cette raison que Mme la Maire a, avec ses collègues, M. Ariel WEIL de Paris Centre et Mme Alexandra CORDEBARD du 10^e, sollicité de la part de la mairie centrale des IL 2023 pour couvrir l'ensemble de l'opération, y compris la remise à neuf de la chaussée, et pour livrer en 2023 une piste entièrement sécurisée.

Pour l'instant, aucune réponse formelle n'a été donnée de la part de l'Hôtel de Ville. En attendant d'avoir cette réponse qu'il espère positive et rapide, M. GARDES propose de voter en faveur de cette libération pour le budget des aménagements cyclables qu'il a évoqués.

Mme Frédérique DUTREUIL exprime sa satisfaction à voter une délibération concernant le vélo. Elle rappelle que le Plan vélo est un des piliers essentiels de la transformation écologique et sociale menée à Paris par la Maire de Paris et M. David BELLARD, chargé de l'exécution du plan. Moins de carbone, c'est bon pour la santé, c'est silencieux, particulièrement adapté à Paris et à sa métropole. Cela présente beaucoup d'avantages. Cela change la vie et cela change la ville.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI salue également cette transformation mais souhaite revenir sur le financement. Lors du dernier conseil d'arrondissement a été évoquée la participation de la Région et de la Métropole au financement des pistes. Mme VIZIOZ-BRAMI souhaite associer la Ville à ce financement et souhaite plutôt parler de cofinancement. En effet, 250 millions d'euros sont prévus sous la mandature pour l'aménagement de ces pistes, soit 100 millions de plus que sous la mandature précédente.

Mme la Maire précise que la Région verse 70 % du budget global.

M. Pierre MAURIN se dit tout à fait favorable et espère que la Ville de Paris tiendra son objectif durant cette prochaine mandature. En effet, elle n'a pas tenu cet objectif durant la précédente. Oui au vélo et oui à un plan de mobilité globale.

Mme la Maire ajoute qu'il ne faut pas opposer les mobilités les unes aux autres.

Elle met aux voix la délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DGGP.14.

Mme la Maire passe à la question orale.

QUESTION 09.2022.162 - QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR MME FRÉDÉRIQUE DUTREUIL, POUR LES ÉCOLOGISTES, RELATIVE À LA SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT.

Mme Frédérique DUTREUIL rappelle que la loi du 15 novembre 2021, qui vise à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France, entend responsabiliser tous les acteurs du numérique, du consommateur de vidéos aux professionnels du secteur privé et aux acteurs publics.

Mme DUTREUIL n'a pas souhaité évoquer les acteurs publics puisque cette loi les oblige au plus tard en 2025 à élaborer un plan de sobriété numérique.

Dans le 9^e sont installées de grosses entreprises du numérique avec lesquelles Mme la Maire est souvent en contact, notamment avec Google. Mme DUTREUIL demande s'il est possible que ces entreprises financent des animations, plutôt vers les jeunes qui sont les premiers consommateurs de réseaux sociaux, de vidéos.

Mme la Maire fait remarquer que ce sujet a déjà été abordé depuis la rentrée, compte tenu du contexte. Cette question permet de rappeler certains engagements de l'exécutif municipal en la matière.

M. Jean-Baptiste GARDES rappelle l'engagement de l'exécutif municipal sur ce sujet d'actualité depuis quelques semaines et qui engage toute la société et les acteurs publics avec des mesures concrètes, mais aussi toute la société civile et notamment les entreprises privées de l'arrondissement. Devant l'ampleur de cette crise climatique et énergétique, l'appauvrissement des ressources et la hausse des coûts d'approvisionnement, cette sobriété énergétique s'impose aujourd'hui à tous, aux entreprises, aux collectivités, à l'administration, aux particuliers. Dans ce contexte, le gouvernement a présenté le 6 octobre dernier son plan de sobriété énergétique pour réduire les consommations d'énergie de 10 % d'ici 2024 et de 40 % d'ici 2050 afin d'atteindre la neutralité carbone. Cela suppose de transformer durablement les habitudes et les comportements. La question de Mme DUTREUIL est pertinente puisque le 9^e a la chance d'avoir une *french tech* particulièrement présente avec des grands noms du numérique, Google, mais aussi beaucoup d'autres acteurs de cette *french tech* ainsi que des start-ups innovantes, parfois les plus innovantes du pays. Mme la Maire a dès le début souhaité les associer à la construction d'un plan d'action en faveur de la réduction de la consommation énergétique, notamment en faveur de la sobriété numérique, puisqu'en tant qu'acteurs de la tech, ils sont particulièrement concernés par ce sujet.

Il est nécessaire de travailler avec eux sur une charte, comme cela a été fait dans beaucoup de communes et au niveau de beaucoup d'entreprises. Le vendredi 21 octobre, à la Mairie du 9^e, ont été rassemblés plusieurs acteurs de renom de l'arrondissement, Google, WeWork, Qonto et d'autres, pour une réunion spécifique sur la sobriété énergétique qui inclut la sobriété numérique.

À l'issue de ces échanges, un certain nombre de réflexions et d'engagements ont été dégagés sur la sobriété, comme la gestion globale de la consommation, avec notamment la mesure exacte des indicateurs précis de la consommation d'énergie (comment la diminuer avec l'éclairage). On pourrait penser que des entreprises de cette taille sont des indicateurs pointus pour suivre ces consommations de façon très précise, mais c'est technologiquement plus compliqué que ce qu'on imagine, notamment dans le bâti parisien. Ils en sont très conscients et cela a permis de dégager des orientations et de partager les pratiques de chacun sur l'éclairage, sur les déplacements, sur le chauffage et sur la climatisation.

En ce qui concerne la question spécifique de Mme DUTREUIL sur la sobriété numérique, M. GARDES informe qu'il a été décidé de créer, avec ce premier noyau réuni le 21 octobre et avec tous ceux qui s'agrégeront autour, une sorte de club de la sobriété énergétique et numérique dont le moteur serait de partager les bonnes pratiques. En effet, il a été constaté que ce que mettent en œuvre des entreprises comme Qonto, comme Google ou comme WeWork, qui ont évidemment des moyens que ne sont pas les plus petits acteurs économiques de l'arrondissement, mérite d'être partagé en temps réel. Toutes les occasions sont bonnes pour partager ces bonnes pratiques et les mettre en avant.

Par cette initiative, la Mairie du 9^e a voulu modestement, car il ne s'agit pas de gérer à la place des entreprises privées leur politique RSE et de sobriété, leur donner un nouveau cadre, ici, pour partager leurs bonnes pratiques, et, ensuite, sous la forme de formations continues et du partage de bonnes pratiques, permettre aux autres entreprises du 9^e de bénéficier de ces réflexions et de ces actions technologiques mises en place par ces acteurs de la *french tech*.

Mme la Maire tient à mettre en avant la sensibilisation de l'exécutif municipal vis-à-vis des enfants. En effet, le tissu des établissements scolaires est tout à fait remarquable. Il s'agit de sensibiliser les jeunes dès le plus jeune âge à ces questions qui font partie de leur quotidien aujourd'hui. C'est ce que fait la Mairie du 9^e depuis plusieurs années. Le partenariat avec ces entreprises ne date pas du 21 octobre. Ces entreprises sensibilisent les personnes plus âgées et les enfants à ces enjeux.

Mme Frédérique DUTREUIL reconnaît que la réunion du 21 octobre avait été évoquée au précédent conseil d'arrondissement, mais ici, l'objet porte sur les animations sur la sobriété numérique. M. GARDES a répondu pour l'essentiel sur la sobriété énergétique. Or, il faut aller au-delà de l'aspect énergétique.

On sait que les enfants et les adolescents sont très impactés. Ils passent trop de temps devant les écrans. Le streaming est très énergivore, sans compter les impacts sanitaires du numérique : obésité, troubles musculo-squelettiques, troubles de la vision, troubles neurologiques, stress...

Mme la Maire fait observer que ces actions ont commencé en 2014 avec des ateliers d'accompagnement à la parentalité, avec les GAFSA et avec des entreprises de moindre envergure qui sensibilisent à cette question. En outre, des initiatives ont été prises par les conseils de quartier. Mme la Maire donne la parole à M. Jean-Pierre PLAGNARD, pour compléter.

M. Jean-Pierre PLAGNARD souligne que le 9^e est un arrondissement du numérique et a vraiment un rôle à jouer. Ce rôle est également joué au niveau des conseils de quartiers. Le 25 juin 2019 a eu lieu une réunion publique spécialisée sur la pollution numérique et l'attention à avoir sur ce sujet. Le 9^e arrondissement a la chance d'héberger la société Carbone 4 et les deux associations qui en dépendent : le Shift Project qui est le think-tank, et les Shifters qui est l'association. M. PLAGNARD travaille avec le responsable des Shifters qui est M. Alexandre BARRÉ, afin de réfléchir à la façon de faire ça. C'est une vraie fierté pour le 9^e arrondissement d'avoir cette belle association qui travaille sur tout ce qui concerne l'économie numérique.

M. PLAGNARD ajoute qu'avec le lycée Edgar Quinet, la Mairie essaie de sortir les enfants du numérique pour les mettre dans la vraie vie. Un forum des associations sera organisé le mois prochain dans le lycée Edgar Quinet, à destination de deux populations différentes, les pré-bac et les post-bac, afin de pousser les pré-bac à participer aux associations et agrémenter leurs CV qui sont souvent creux, en perspective de Parcoursup, et les post-bac qui comptent beaucoup de BTS. Or, les engagements associatifs sont valorisés dans les BTS. L'UNICEF, notamment, sera présente.

Mme la Maire se réjouit de cette initiative qui, créera certainement de l'émulation ailleurs. Elle ajoute que le travail de sensibilisation doit se poursuivre dès le plus jeune âge, y compris en troisième année de maternelle où parfois les enfants sont confrontés aux écrans. Leur rôle est aussi d'avoir un rôle d'accompagnement à la parentalité.

Elle remercie M. PLAGNARD d'avoir rappelé tout ce travail et l'intérêt de l'exécutif sur cette question soulevée par Mme DUTREUIL.

La question 09.2022.162 n'a pas fait l'objet de vote.

VŒU 09.2022.163 - VŒU AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 9^E PRÉSENTÉ PAR FRÉDÉRIQUE DUTREUIL POUR LES ÉCOLOGISTES, RELATIF AUX MULTIPLES RISQUES ENGENDRÉS PAR LES TECHNOLOGIES DU NUMÉRIQUE.

Mme la Maire fait remarquer que ce vœu est en cohérence avec la question orale de Mme DUTREUIL.

Mme Frédérique DUTREUIL confirme une volonté d'aborder ce sujet sur divers champs. Ce vœu s'adresse à la Ville de Paris et non à la maire d'arrondissement. Le vœu a été très dur à construire. Mme DUTREUIL a essayé de balayer très large, sur des points qui sont peu ou pas abordés mais qui prennent une importance à son sens significative. Elle rappelle que c'est un secteur économique majeur mais qu'il a pourtant été largement ignoré des politiques publiques visant à atteindre les objectifs climatiques fixés par l'Accord de Paris. Il n'existait pas de stratégie transversale publique visant à en atténuer les impacts. À côté de ça, l'impact environnemental qui reste quand même le plus important est la fabrication des terminaux, des ordinateurs, des smartphones. Ce sont de grands consommateurs de ressources minérales et d'eau. La croissance numérique se traduit en effet par l'utilisation d'une quantité croissante de métaux, encore plus aujourd'hui, et très peu recyclés.

Il y a un vrai problème en matière de recyclage. Leur extraction et leur affinage sont fortement émetteurs de gaz à effet de serre et nécessitent de grandes quantités d'eau.

Quand Mme DUTREUIL demande à la Maire de Paris d'établir une étude d'impact, cela touche notamment les terminaux. Avec la crise sanitaire et le télétravail, les acquisitions se sont multipliées. Une étude d'impact est donc nécessaire sur les réseaux et sur les data centers, même si la Ville de Paris essaie d'avoir une attitude de sobriété énergétique concernant les data centers.

Le second point qui a suscité un intérêt, est la multiplication des cyberattaques. Mme DUTREUIL rappelle que des départements ont été attaqués : les départements de l'Essonne, de la Seine-Maritime, de la Seine-et-Marne, ainsi que la Région Guadeloupe, ou encore la ville de Caen.

Ces cyberattaques présentent deux dangers : celui de paralyser les services et le vol des données. La difficulté est que ces cyberattaques sont souvent orchestrées de l'étranger, parfois par des états voyous. On a parlé de la Corée du Nord qui possède toute une armée de hackers et pour qui c'est un moyen de remplir les caisses. Se pose donc ce problème sur lequel la Ville de Paris n'a pas, à la connaissance de Mme DUTREUIL, mis en place de protocole. Certes, dans le data center situé dans le 18^e, elle a veillé à sécuriser en cas de panne d'énergie. En effet, le data center est relié à deux centrales de type nucléaire. Elle a également veillé à sécuriser en cas de feu, mais pour l'instant on ignore si un protocole est mis en place au cas où les services publics seraient paralysés, afin d'éviter d'entacher le principe de continuité des services publics.

Mme DUTREUIL rappelle que ce problème touche énormément d'entreprises. En 2021, le coût de la cybercriminalité avoisinait 6 000 milliards. Cette impréparation des acteurs publics se retrouve de la même manière chez les acteurs privés économiques qui sont les premières cibles.

Mme DUTREUIL souhaite ensuite la sécurité des données. La donnée est un marché. Cela a une valeur évaluable en argent et il s'avère que le marché de la donnée est dominé principalement par des entreprises américaines, que la majorité des données des Occidentaux sont stockées aux États-Unis, que la majorité des logiciels avec lesquels travaillent les acteurs publics et privés sont des logiciels ou du hardware d'entreprises américaines, quand bien même l'État français a mis en place en 2021 ce qu'on appelle le cloud centre avec un mécanisme de certification, (on parle de cloud de confiance) afin d'être protégé de la loi américaine, le Cloud Act.

Mme la Maire reconnaît qu'il s'agit d'un vrai sujet mais demande à Mme DUTREUIL d'en arriver au but.

Mme Frédérique DUTREUIL ajoute que, pour les Européens, il est difficile d'avoir une souveraineté numérique dans cette économie dominée par les GAFAs. Or, il s'avère que les nouveaux mécanismes mis en place pour se protéger ne sont pas efficaces par rapport aux lois américaines, par rapport à cette extra-territorialité américaine. Un rapport commandé par le ministre de la Justice des Pays-Bas a alerté cet été les Européens en disant qu'à partir du moment où il y a un opérateur américain, les Européens sont soumis à cette loi. C'est un vrai problème pour les données. Il aurait fallu un logiciel libre.

Par ailleurs, le rapport du Défenseur des droits l'a mis en exergue. Certaines personnes sont en difficulté face au numérique et il ne faudrait pas que cette numérisation ait pour effet un isolement social et un accès aux services publics entaché.

L'objectif de ce vœu est de protéger les données, de protéger l'économie et les services publics, et de protéger ceux qui sont les plus éloignés de cet outil numérique.

Mme la Maire fait remarquer que ce vœu dépasse largement les frontières du 9^e mais aborde de vrais sujets. Elle remercie Mme DUTREUIL d'avoir présenté ce vœu.

Elle informe s'être rapprochée de la Ville de Paris afin d'obtenir des réponses qu'elle laisse M. GARDES exposer.

M. Jean-Baptiste GARDES remercie à son tour Mme DUTREUIL pour son vœu qui est en effet très vaste. Il ne pourra pas, dans sa réponse, expliquer comment lutter contre Elon MUSK et remporter la victoire, mais souhaite présenter quelques éléments sur ce sujet qui lui tient particulièrement à cœur. Il faut orienter les comportements de tous les acteurs du numérique, qu'il s'agisse des consommateurs, des professionnels du secteur ou encore des acteurs publics, afin de garantir le développement en France d'un numérique qui soit plus sobre, responsable et écologiquement vertueux. À l'heure où toutes les politiques publiques doivent se donner les moyens d'atteindre les objectifs fixés par l'Accord de Paris il est urgent de se pencher sur la pollution engendrée par ce secteur. Effectivement, la consommation des données mobile 4G augmente d'environ 30 % par an tout comme des équipements terminaux. En 2017, 93 % des Français possédaient un téléphone portable. Cela a dû encore augmenter. Les objets connectés se multiplient, aussi ce problème est-il de plus en plus important. Il y a évidemment l'empreinte carbone que cela représente mais la croissance de ce secteur induit également une tension sur les ressources qui se traduit par l'utilisation d'une quantité croissante de métaux encore aujourd'hui très peu recyclés, ce qui pose un problème plus global que Mme DUTREUIL a détaillé. Il est donc urgent de définir une véritable stratégie de réduction de l'empreinte environnementale du numérique afin de réussir la transition numérique et écologique, et ceci doit répondre à une attente citoyenne forte. La Convention citoyenne pour le climat avait fait de l'accompagnement du numérique vers un modèle plus vertueux l'une de ses 150 propositions pour accélérer la lutte contre le réchauffement climatique. La proposition de loi du Sénat visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France a été adoptée à la quasi-unanimité le 12 janvier 2021. Une loi a été promulguée le 15 novembre 2021. Elle renforce les orientations de la proposition de loi sur plusieurs volets : la lutte contre l'obsolescence programmée et le marketing, le soutien aux activités de reconditionnement, l'obligation d'écoconception des sites et l'empreinte environnementale des réseaux et centres de données. Si les collectivités et la Ville de Paris doivent également prendre toute leur part et amplifier les réformes visant à réduire leur empreinte numérique, les opérateurs doivent également souscrire d'ici 2023 à des engagements environnementaux pluriannuels contraignants auprès de l'ARCEP.

Le vœu de Mme DUTREUIL aborde des champs extrêmement vastes et spécifiques comme la sécurisation des données et la lutte contre les cyberattaques qui sont un peu différentes de la pollution numérique, mais il a le mérite très clair de demander à la Ville de clarifier ses engagements et les moyens qu'elle a mis en place pour rassurer les citoyens sur ces risques majeurs, et surtout de mettre en place des actions concrètes pour que Paris soit un territoire exemplaire dans ce domaine, sachant que Paris en tant que grande métropole est évidemment encore plus concernée par ce sujet.

L'exécutif de la Mairie du 9^e attend de la part de la Mairie de Paris des actions concrètes et un plan stratégique pour limiter les risques engendrés par ces technologies du numérique.

M. GARDES propose à ses collègues d'adopter ce vœu proposé par Mme DUTREUIL.

Mme la Maire demande à Mme DUTREUIL de retirer son vœu. Toutefois si elle ne le retire pas, l'exécutif municipal le votera.

Mme Frédérique DUTREUIL explique qu'elle voulait sortir de l'aspect environnemental qui commence à être connu par tous, et se concentrer sur la sécurité, la grande oubliée du numérique, et sur les impacts que cela peut avoir sur la société toute entière. Elle n'est pas suffisamment armée, y compris les entreprises. Mme DUTREUIL a épluché beaucoup de rapports. Il y a parfois une divergence entre le chef d'entreprise et le service informatique. Cela s'améliore mais cela reste quand même inquiétant. Mme DUTREUIL ne retire pas son vœu et remercie les élus de le voter.

M. MAURIN indique que ce qui l'a interpellé dans ce vœu est l'aspect sur la sécurité. Il croit aussi aux initiatives privées. Ce qui est formidable est qu'il existe des start-ups dans le numérique, dont une dans le 9^e arrondissement qui permet de mesurer le bilan carbone. Une autre, située dans le 17^e, permet de mesurer la politique RSE des entreprises. Ces start-ups ont une vocation à l'internationale. Il pense aussi que les acteurs du numérique sont de plus en plus concernés par ces sujets d'empreinte carbone. Même s'il ne partage pas tous les constats de ce vœu, il le votera, parce qu'il est indispensable de s'armer par rapport aux menaces.

Il indique avoir été interpellé il y a quelques semaines par ce qui s'est passé en Seine-et-Marne et fait remarquer qu'aujourd'hui de nombreuses entreprises font l'objet d'attaques. Il y a un vrai plan à mettre en place dans les PME et dans les collectivités locales, les grandes entreprises l'ayant déjà fait.

Mme la Maire rappelle que les faits de cybercriminalité ont explosé. C'est maintenant qu'il faut armer les entreprises.

Mme Frédérique DUTREUIL le répète, ces attaques sont souvent orchestrées de l'étranger, ce qui pose de grandes difficultés.

Mme la Maire ajoute qu'il s'agit d'une guerre invisible qui peut avoir de terribles répercussions.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI signifie qu'il s'agit d'un sujet très complexe et qui manque de précision. Elle ne prendra donc pas part au vote.

Mme la Maire met ce vœu aux voix.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Frédérique Dutreuil, Conseillère du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 12 voix pour, M. Arnaud NGATCHA et Mme Camille VIZIOZ-BRAMI ne prenant pas part au vote, le vœu suivant :

Considérant que la révolution numérique entraîne des mutations écologiques, sociales et économiques, voire démocratiques ou géopolitiques ;

Considérant qu'il faut réduire de 80 % l'empreinte carbone de la France d'ici 2050 pour tenir les engagements de l'accord de Paris sur le climat et concourir à maintenir le réchauffement planétaire sous + 1,5 degré, au-delà de quoi la vie humaine sur terre sera tragiquement perturbée ;

Considérant que selon le rapport du Sénat « d'information sur l'empreinte environnementale du numérique » le déploiement en France des technologies du numérique constitue déjà une source importante d'émissions de gaz à effet de serre (15 millions de tonnes équivalent CO₂), soit 2 % du total des émissions en 2019), qui pourrait s'accroître considérablement dans les années à venir si rien n'était fait pour en réduire l'impact (+ 60 % d'ici 2040, soit 24 Mt CO₂eq) et atteindre près de 7 % (6,7 %) des émissions de gaz à effet de serre de la France, soit un niveau bien supérieur à celui actuellement émis par le transport aérien (4,7 %) ;

*Considérant que la numérisation de la « société » a entraîné le développement d'une cybercriminalité dont le coût économique à l'échelle mondiale avoisine en 2021 6 000 milliards
(<https://www.forbes.fr/technologie/cybersecurite-les-cinq-grands-enjeux-en-2022>) ;*

Considérant que la multiplication des cyberattaques envers des services publics, notamment des hôpitaux et dernièrement envers le département de Seine-et-Marne dont les services ne sont plus accessibles ni par courriel, ni par téléphone, devient très préoccupante et entrave le principe de continuité du service public ;

Considérant le rapport d'activités 2021 du Défenseur des droits, concernant notamment les difficultés d'accès et d'égalité devant les services publics que présente la numérisation des démarches ;

Considérant également que la souveraineté numérique n'est pas assurée et la sécurité des données personnelles n'est pas garanti dans une économie du numérique dominée par les GAFAM ;

Considérant que le stockage (cloud) et l'hébergement (Data Center) des données personnelles, principalement, contrôlés par les États-Unis (92 % des données occidentales y sont hébergées) et que le marché du cloud européen est dominé par les GAFAM (Amazon Web Service 53 %, Microsoft Azur 9 % et Google cloud 8 %) qui ne garantissent pas une protection suffisante de ces données ;

Considérant notamment les législations extraterritoriales et plus particulièrement le Cloud Act voté en 2018 par les États-Unis obligeant les entreprises états-uniennes à transférer les données dont elles disposent sur demandes des autorités américaines même lorsqu'elles sont hébergées sur le territoire français ;

Considérant que même si de plus en plus d'acteurs publics renforcent la sécurité de l'hébergement des données en créant leur propre Data Center comme l'a fait la Ville de Paris dans le 18^e arrondissement (opérationnel depuis le 28 mai 2019), l'utilisation du hardware ou d'un logiciel d'Amazon, Microsoft ou Google ne sécurise pas ces données face aux effets extraterritoriaux des législations américaines ;

Considérant enfin que les technologies du numérique ne doivent pas avoir pour effet de porter atteinte aux équilibres sociaux, d'entacher le principe d'accessibilité aux services publics et plus insidieusement de rompre tout lien social ;

Considérant, que si la dématérialisation des démarches auprès des services publics peut constituer un puissant levier d'amélioration de l'accès de tous et de toutes à ses droits, cette transformation profonde des relations entre usagers et services publics ne peut se faire sans tenir compte des difficultés bien réelles d'une partie des parisiennes et parisiens mais aussi des besoins spécifiques de certaines catégories d'usagers et d'usagères ;

Sur proposition de Frédérique Dutreuil pour les écologistes, le Conseil du 9^e arrondissement émet le vœu :

- **que sans plus attendre la Ville de Paris procède à une étude d'impact environnemental sur l'utilisation du numérique dans sa globalité : terminaux, réseaux et centres de données... ;**
- **que les services compétents de la Ville de Paris (notamment la Direction des systèmes d'informations et du numérique) développent des processus pérennes visant à assurer le principe de continuité du service public en cas de cyberattaque ;**
- **que le chiffrement des données soit garanti, qu'une information sur les grands principes d'organisation de la cybersécurité à Paris soit diffusée et qu'une campagne de prévention soit réalisée, auprès des personnels, des usager.e.s et des élu.e.s ;**
- **que la Ville de Paris renforce les dispositifs d'aides en direction des personnes victimes d'illectronisme : personnes exclues ou en difficulté avec les usages du numérique (centres sociaux, associations qui œuvrent en matière d'inclusion numérique, dispositifs dans les mairies d'arrondissement...).**

VOËU 09.2022.164 - VOËU DÉPOSÉ PAR LE GROUPE PARIS EN COMMUN RELATIF À L'APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À LA FRONDE.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI présente ce vœu qui vise à rendre hommage à *La Fronde*, le premier quotidien féministe, créé à la fin du 19^e siècle par une journaliste du *Figaro*, Marguerite Charlotte DURAND. C'est lors d'une visite de l'exposition au musée Carnavalet « Parisiennes, citoyennes » que cette information a retenu son attention. En apprenant que la rédaction était située 14 rue Saint-Georges, elle a souhaité mettre en lumière ce point d'histoire, à la fois l'histoire des femmes et l'histoire de la presse qui est dans le 9^e arrondissement très prescriptrice et qui l'a toujours été. C'est la raison pour laquelle elle dépose ce vœu.

Le cabinet de Mme Laurence PATRICE soutient ce projet. Mme VIZIOZ-BRAMI invite les élus à voter ce vœu dans le souci de soutenir la féminisation de l'espace public et de renforcer l'histoire des femmes dans la capitale à travers ce que l'on peut appeler le matrimoine. C'est un joli symbole et le nom est assez inspirant.

M. Alexis GOVCIYAN confirme que *La Fronde* est le premier quotidien conçu et réalisé par des femmes, essentiellement pour des femmes mais pas seulement. C'est un quotidien qui a eu une existence pendant quelques années, puis est devenu hebdomadaire, puis mensuel. Il a eu une vie assez riche, des personnalités très intéressantes faisant partie de l'équipe dès l'origine, aux côtés de Marguerite DURAND : Alexandra DAVID-NEEL, journaliste anarchiste, exploratrice, très connue et qui faisait partie de la première équipe qui accompagnait ce quotidien, mais aussi Séverine, cette journaliste qui s'appelait Caroline REMY, qui défendait toutes les causes, aux côtés d'Émile ZOLA dans l'affaire Dreyfus, et qui était l'une des personnalités éminentes, ayant refusé ce qui était fait dans cette affaire Dreyfus et aussi parce qu'elle faisait partie du mouvement arménophile, pour défendre les Arméniens contre ce qui se passait dans l'empire ottoman. M. GOVCIYAN rappelle avoir parlé de Séverine lors de la présentation du vœu pour Archag TCHOBANIAN, vœu qui d'ailleurs n'est toujours pas mis à exécution. Avec Séverine et toutes ces personnalités, Mme VIZIOZ-BRAMI a souhaité rendre hommage à *La Fronde*. M. GOVCIYAN cite ce qu'elles écrivaient le 13 décembre 1897. Elles souhaitaient « *prêcher la croisade des intelligences et des cœurs contre les ennemis de l'humanité tout entière* ».

M. GOVCIYAN invite les élus à voter en faveur de ce vœu.

M. Pierre MAURIN exprime tout son respect pour le parcours de Marguerite Charlotte DURAND, qui a quitté le *Figaro*, a épousé un député boulangiste, puis a créé ce journal. Ce parcours est intéressant et inspirant. Toutefois, à titre personnel, il s'abstiendra sur ce vœu, parce que deux ou trois termes le gênent, ayant à ses yeux un caractère militant, notamment le matrimoine ou le genre, et qui ne font pas suffisamment consensus dans le cadre d'un vœu. Il préfère donc s'abstenir même s'il respecte profondément le parcours de cette personne.

Mme la Maire ajoute que ces termes ne faisaient pas partie du vocabulaire de cette dame au 19^e siècle.

M. Alexis GOVCIYAN rétorque que ce terme était déjà d'usage et faisait partie du vocabulaire.

M. Pierre MAURIN fait remarquer que la signification n'était pas la même.

M. Alexis GOVCIYAN le reconnaît mais répète qu'il était déjà utilisé.

M. Pierre MAURIN ajoute que le terme « patrimoine » n'avait pas non plus la même signification.

Mme Frédérique DUTREUIL remercie M. le Conseiller de Paris pour ces précisions, parce qu'elle était à deux doigts de ne pas participer au vote par manque de précision. Elle votera donc favorablement.

Mme la Maire met ce vœu au vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 13 voix pour et 1 abstention (M. Pierre MAURIN) le vœu suivant :

Considérant que Marguerite Charlotte Durand, née le 24 janvier 1864 à Paris 8^e et morte le 16 mars 1936 à Paris 5^e, est une journaliste, actrice, femme politique et féministe ;

Considérant qu'en 1896, Marguerite Durand, journaliste au Figaro, est envoyée au Congrès international des droits de la femme qui se tient à Paris. Enthousiasmée par ce qu'elle entend, elle fonde le quotidien d'information générale, politique et culturelle La Fronde ;

Considérant qu'avec ce quotidien, elle est à l'origine du premier journal au monde entièrement conçu et réalisé par des femmes. Elle offre ainsi une tribune aux conférencières, pour la défense des droits des femmes dont le premier numéro sort le 9 décembre 1897 ;

Considérant que les locaux du journal se trouvaient au 14 rue Saint-Georges (9^e arrondissement). Il s'y trouvait également une bibliothèque qui constitue le départ de ce qui deviendra la bibliothèque Marguerite-Durand, située aujourd'hui rue Nationale dans le 13^e arrondissement, dédiée à l'histoire des Femmes, du Féminisme et du Genre ;

Considérant que le journal La Fronde est mis en lumière actuellement au Musée Carnavalet dans une exposition majeure qui retrace l'histoire du féminisme dans la Capitale. L'exposition « Parisiennes citoyennes ! » nous entraîne dans une ambitieuse traversée historique, de la Révolution française jusqu'à la loi sur la parité, sur les traces des luttes que les femmes ont menées à Paris pour leur émancipation ;

Considérant que cette démarche répond à la politique de la Ville de mettre à l'honneur les femmes et le patrimoine de l'espace public et de valoriser l'histoire de nos quartiers via la mémoire des lieux, à travers son inscription au parcours des femmes, à Paris ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Sur proposition de Arnaud Ngatcha, Conseiller de Paris, et de Camille Vizioz-Brami, Conseillère d'arrondissement, le conseil d'arrondissement émet le vœu :

- **que soit saisie la commission de dénomination des rues, places et équipements de Paris afin qu'une plaque commémorative soit apposée au 14 rue Saint-Georges, dans le 9^e arrondissement, en hommage à La Fronde le premier quotidien conçu et réalisé par des femmes.**

VŒU 09.2022.165 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS DÉPOSÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^e, RELATIF À LA MISE EN PLACE D'UNE CONSULTATION DANS TOUS LES ARRONDISSEMENTS SUR LES RYTHMES SCOLAIRES.

Mme la Maire informe avoir beaucoup travaillé sur ce sujet depuis 2014 qu'il est nécessaire de remettre « sur la table », 10 ans après la mise en place de la réforme Peillon dans les écoles. Ce vœu est relatif à la mise en place d'une consultation dans tous les arrondissements de Paris sur les rythmes scolaires.

M. Sébastien DULERMO rappelle que cela va bientôt faire 10 ans que la réforme des rythmes scolaires a été mise en place à Paris avec la réforme Peillon. Il est certainement temps d'en faire un bilan et de lancer une consultation auprès de tous les arrondissements et auprès de tous les parents d'élèves, ce qui a été fait dans le 9^e arrondissement. La tendance qui se détachait était en faveur de la semaine de 4 jours. L'exécutif municipal souhaite que la Maire de Paris se saisisse de l'opportunité donnée en 2017 aux villes de lancer une consultation auprès de ses habitants et lance en 2023 une consultation auprès de tous les parents dans chaque arrondissement de Paris pour faire un bilan de cette réforme et voir ce qui ressort de l'ensemble des avis qui seront recueillis. M. DULERMO fait observer qu'il n'y a pas un conseil d'école, notamment un conseil d'école de maternelle, où on ne reparle pas de ces rythmes scolaires. Dans le dernier conseil d'école de toutes les écoles maternelles du 9^e, a été votée une motion envoyée à la Maire de Paris, demandant d'avoir une refonte de ces rythmes scolaires.

Mme la Maire précise pour le public que la réforme Peillon a été appliquée en 2013 à Paris avec des ateliers périscolaires organisés de 15h à 16h30 le mardi et le vendredi. Les préoccupations de ce vœu sont rejointes par d'autres formations politiques du Conseil de Paris. Le Groupe communiste a posé aussi le débat.

Ce débat se pose partout. Dans la petite couronne, les maires, qu'ils soient de droite ou de gauche, sont revenus sur la réforme Peillon de 2013 pour une meilleure articulation du scolaire et du périscolaire, pour avoir une filière de l'animation beaucoup plus robuste, des animateurs ayant des formations et un temps de travail plus adaptés. Il est temps de lancer cette consultation. Cela permettra de voir si tout le monde est content ou si des ajustements sont nécessaires pour répondre au mieux aux attentes de la communauté éducative, des directeurs, des professeurs, des animateurs, des parents, des enfants. En effet, c'est important aussi de demander aux enfants ce qu'ils en pensent.

Mme la Maire remercie M. DULERMO d'avoir présenté ce vœu auquel elle est extrêmement attachée.

Mme Frédérique DUTREUIL se dit totalement favorable à ce qu'une consultation soit organisée dans chaque arrondissement. Une consultation, un bilan, l'opportunité d'une nouvelle organisation, oui. Cependant le dernier point la dérange. Elle aurait préféré qu'il y ait d'abord cette évaluation et cette concertation puis que ce soit appliqué une fois tranché.

Mme la Maire, afin d'avoir une expression la plus large possible, est disposée à ne retenir que les trois premiers points et à retirer le dernier alinéa : « *Que dans cette attente, les écoles...* ».

Mme Frédérique DUTREUIL souhaite que ceux qui sont concernés, les familles, les enseignants, puissent trancher, même si elle a conscience qu'il faut des temps pour l'enfant. Elle avoue ne pas être une spécialiste, pour la simple et bonne raison qu'elle n'a jamais eu d'enfant.

Mme la Maire propose à Mme DUTREUIL de lui transmettre les résultats de la consultation de 2018.

Mme Frédérique DUTREUIL répond qu'elle les a déjà consultés.

Mme la Maire explique que cette consultation de 2018 est intéressante. En effet, les parents avaient connu l'ancienne version (avant 2013). Aujourd'hui, ceux qui ont de jeunes enfants n'ont pas connu l'école avant 2013. Ce qui était intéressant était de pouvoir proposer des activités scolaires de qualité le mercredi. Il ne s'agit pas de retourner à la semaine de 4 jours et de dire aux parents de se débrouiller le mercredi. Même les animateurs trouvaient intéressant d'avoir une journée entière où ils puissent développer des projets d'éveil, des projets culturels, des projets de sorties, des projets sportifs. Malheureusement Mme la Maire est tombée sur un mur, avec une absence totale de dialogue sur ce sujet qui mérite débat.

Par ailleurs, au fil des années on voit que les budgets liés à l'animation dans le budget général de la Ville baissent. Entre 2013 et aujourd'hui, on constate une baisse de 20 à 30 % des budgets de l'animation. On demande aux animateurs de travailler sur des horaires compliqués, avec des traitements qui ne sont pas mirobolants, on leur demande de travailler pendant la cantine, puis de travailler entre 15 h et 16h30. Il faut trouver le personnel qui, pour un salaire assez modique, va travailler ainsi.

Ce vœu a vocation à être une proposition positive pour faire toujours mieux et préparer ces enfants le mieux possible au monde tel qu'il nous entoure aujourd'hui.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI n'arrive pas bien à saisir quelle alternative pourrait être proposée. En quoi ouvrir l'école à d'autres nouvelles disciplines et permettre à des familles qui n'ont pas autour d'elles la possibilité de bénéficier d'ateliers sportifs, culturels ou artistiques, est un problème ? Par ailleurs, lorsque les deux parents travaillent ou lorsque le parent est seul à élever ses enfants, le fait qu'il y ait un accueil à l'école le mercredi matin est un soulagement pour un grand nombre de familles.

Elle signale également que ce sujet est débattu depuis 10 ans. 10 ans, c'est une génération pour les enfants, cela représente la scolarité dans toute sa globalité. Ce n'est pas rien. Or, il n'y a que dans le 9^e qu'il y a cette contestation.

Enfin, elle estime que la consultation de 2018 peut être améliorée. Un article paru dans le *Monde* était assez cinglant sur ce sondage qui n'était pas totalement optimisé (on pouvait voter plusieurs fois).

Mme la Maire demande à Mme VIZIOZ-BRAMI si elle parle des modalités de vote du budget participatif de la Ville de Paris.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI confirme qu'elle parle bien des rythmes scolaires. Elle s'était rendue à la mairie lors de la publication des résultats. Elle était alors très active sur ces sujets.

Mme la Maire indique qu'elle transmettra ce message à M. Nicolas BONNET, le président du Groupe communiste, qui, au cours du dernier Conseil de Paris, a également fait part de sa volonté de discuter de cette initiative 10 ans plus tard. Elle estime que ce sujet transcende vraiment tous les partis et qu'il n'y a pas à être buté ou sectaire sur un sujet qui concerne les enfants. Si cela fonctionne, tant mieux, si les animateurs trouvent cela très bien, si les animateurs du périscolaire se trouvent épanouis, qu'ils le disent et ce sera tant mieux, et il n'y aura plus aucune difficulté pour trouver du personnel. Si les budgets suivent, tant mieux, si les directeurs d'école sont contents, tant mieux, si les parents et les enfants sont contents, ils le diront, et on restera du mardi au jeudi. Pour Mme la Maire, il ne faut pas avoir peur de consulter et de concerter les gens.

M. Pierre MAURIN se dit favorable à un bilan sur ces rythmes scolaires, 10 ans après leur mise en place et ce, avec des spécialistes, à ce que l'on regarde les impacts de ces rythmes scolaires sur le bien-être des enfants mais aussi sur les résultats scolaires qui se dégradent en France. Oui à la consultation mais il faut associer des spécialistes et des experts à cette consultation. Cela permettra d'examiner ensuite l'opportunité d'une nouvelle organisation.

Il est également favorable aux trois premiers points et votera ce vœu même s'il sait que les avis divergent dans son groupe.

On ne fait plus jamais de bilan. La Mairie de Paris ne fait aucun bilan sur les dépenses énergétiques, elle décide de 500 millions de taxes foncières sans envisager de bilan et laisse tout se dégrader. Effectuer un bilan sur les rythmes est nécessaire car cela concerne l'éducation des enfants, ce qui est fondamental.

Mme la Maire rappelle que Lyon, Lille et Nantes ont fait ce bilan. Les maires de ces villes se sont demandé si cette organisation était la bonne organisation ou s'il fallait évoluer. Et ils l'ont fait.

Elle met au vote ce vœu qu'elle présentera au Conseil de Paris avec Mme LERICHE et M. GOVCIYAN.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est amendé par 12 voix pour et 2 voix contre (M. Arnaud NGATCHA et Mme Camille VIZIOZ-BRAMI) le vœu suivant :

Considérant que toutes les grandes villes de France ont mené depuis septembre 2017 une consultation auprès des parents à la suite de la parution du décret gouvernemental du 28 juin 2017 ouvrant la possibilité pour les communes d'un retour à la semaine de 4 jours ;

Considérant que les villes de Lyon et de Lille, notamment, ont, à l'issue d'une phase de consultation, soumis aux votes de tous les parents pour Lille, des conseils d'école pour Lyon, deux propositions d'organisation hebdomadaire de rythme scolaire pour la rentrée de septembre 2018 ;

Considérant que dans les conseils d'écoles du 9^e arrondissement de Paris à l'automne 2017, des motions ont été adoptées demandant que la Mairie de Paris et la Mairie du 9^e arrondissement organisent une consultation sur les rythmes scolaires et que par la suite la Mairie du 9^e a organisé de décembre à février 2018 une consultation auprès des parents des 3 200 élèves scolarisés dans les écoles publiques de l'arrondissement qui s'est traduit par une volonté majoritaire de faire évoluer l'organisation actuelle ;

Considérant que dans cette consultation menée par la Mairie du 9^e une tendance se détachait en faveur d'un retour à la semaine de 4 jours avec le regroupement des ateliers TAP le mercredi matin ;

Considérant que depuis, 87 % des communes ont choisi le retour à la semaine de quatre jours dès la rentrée 2018 ;

Considérant qu'en 2023, cela fera 10 ans que la réforme des rythmes scolaires a été mise en place à Paris ;

Delphine Bürkli et l'exécutif émettent le vœu :

- **que la Maire de Paris lance et organise une consultation dans chaque arrondissement de Paris sur :**
 - . **le bilan de la réforme de 2013,**
 - . **l'opportunité d'une nouvelle organisation de la semaine d'école à Paris.**

Mme la Maire indique que ce débat se poursuivra au Conseil de Paris, espérant qu'il soit apaisé.

VŒU 09.2022.166 - VŒU PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI, ALEXIS GOVCIYAN ET L'EXÉCUTIF DU 9^E ARRONDISSEMENT RELATIF À L'APPOSITION D'UNE PLAQUE EN MÉMOIRE À CHARLES-EDOUARD LÉVY SUR LA FAÇADE DU 11 SQUARE MONCEY, PARIS 9^E.

M. Alexis GOVCIYAN informe que son attention a été appelée par une des personnalités du 9^e arrondissement, qui est à la fois investie sur le plan professionnel en tant qu'avocat mais aussi dans la communauté juive, notamment à la grande synagogue, M. Paul Olivier SELIGMAN. Il a sollicité la Mairie le 13 novembre 2022, le jour du 69^e anniversaire du décès de Charles-Edouard LEVY, son grand-oncle, qui avait habité pendant plusieurs années au square Moncey avant de partir de Paris parce que c'était la guerre. Il a été déporté à Drancy. Il est décédé le 13 novembre 1953. L'année prochaine, ce sera donc le 70^e anniversaire de son décès.

C'était un homme médecin et humaniste qui aimait beaucoup Paris et son arrondissement. Il a beaucoup œuvré pour la mémoire en donnant des conférences. Il existait une Société des amis de Charles-Edouard LEVY.

M. GOVCIYAN propose de saisir la Commission de la nomination des rues et des plaques pour qu'une plaque soit apposée en sa mémoire et celle de son épouse au 11 square Moncey.

Mme la Maire met au vote ce vœu.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris ;

Est adopté à l'unanimité le vœu suivant :

Considérant que Charles-Edouard Lévy, né à Colmar le 4 juillet 1871 et décédé le 13 novembre 1953 à Menton, était un médecin, humaniste et poète ;

Considérant son attachement au 9^e arrondissement de Paris, ayant notamment vécu au 11 square Moncey jusqu'à ce qu'il soit contraint de fuir Paris pour rejoindre la zone libre au début de la Seconde Guerre mondiale ;

Considérant qu'au motif de leur confession juive, Charles-Edouard Lévy et son épouse Alice Lévy (née Blum) ont été arrêtés par la milice et transférés à Drancy pendant la Seconde Guerre mondiale ;

Considérant qu'ils ont été sauvés par une ancienne cliente et qu'il a œuvré jusqu'à sa mort en faveur de la paix en assurant de nombreuses conférences ;

Considérant que la « Société des amis du Docteur Charles-Edouard Lévy » a été créée en hommage à son engagement ;

Considérant que le 70^e anniversaire de son décès sera célébré en novembre 2023 ;

Delphine Bürkli, Alexis Govciyan et l'exécutif du 9^e arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- ***soutienne l'initiative de la Mairie du 9^e arrondissement d'apposition d'une plaque en mémoire de Charles-Edouard Lévy, au 11 square Moncey.***

Mme la Maire souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année et informe que le prochain Conseil du 9^e arrondissement aura lieu le 13 mars prochain.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

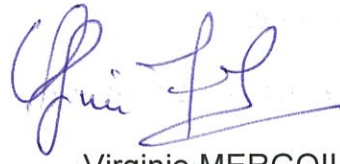
L'ordre du jour de la séance du Conseil du 9^e arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

La Maire du 9^e arrondissement



Delphine BÜRKLI

L'Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement



Virginie MERGOIL